

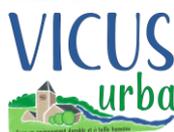


COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY



Projet du territoire communautaire

Version du
1^{er} juillet 2019



SOMMAIRE

I. CONTEXTE	5
A. LA NAISSANCE D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL	5
B. LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY	5
C. MOTIVATIONS INTERCOMMUNALES POUR UN PROJET DE TERRITOIRE	6
D. QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE ?	7
E. MÉTHODOLOGIE RETENUE POUR L'ÉLABORATION DU DOCUMENT	9
II. DIAGNOSTIC PARTAGÉ	15
A. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	15
B. STRUCTURE DE LA POPULATION	18
C. LE PARC DE LOGEMENTS	19
D. LE PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE	21
E. DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS	23
F. SYNTHÈSE AFOM DU DIAGNOSTIC	24
III. STRATÉGIE DE TERRITOIRE	27
A. DÉFINITION	27
B. MÉTHODOLOGIE	27
C. UNE STRATÉGIE DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	28
D. LES ENJEUX DU TERRITOIRE	29
E. LES ENJEUX EXTÉRIEURS	30
F. LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS TERRITORIAUX	32
IV. PLAN D' ACTIONS	48
A. MÉTHODOLOGIE	48
B. LA TRADUCTION OPÉRATIONNELLE DU PROJET DE TERRITOIRE	49
ENJEU I. CROISSANCE ECONOMIQUE	49
ORIENTATION A. ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE	49
OBJECTIF N°1 - RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION	49
Action - I.A.1.1. Développer l'alternance et les chantiers-écoles	49
OBJECTIF N°1 - RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION	50
Action - I.A.1.2. Aider les entrepreneurs à s'installer	50
OBJECTIF N°2 - SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE	51
Action - I.A.2. Soutenir les circuits courts et le réseau d'acteurs locaux	51
OBJECTIF N°3 - DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE	52
Action - I.A.3.1. Création de services pour les randonneurs et cyclotouristes	52
OBJECTIF N°3 - DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE	53
Action - I.A.3.2. Offre de service et de réservation	53
OBJECTIF N°4 - MIEUX ACCUEILLIR LES TOURISTES	54
Action - II.B.4. Se donner les moyens de mieux accueillir les touristes	54
OBJECTIF N°5 – PARTICIPER A LA VIE SOCIALE DE LA POPULATION LOCALE	55
Action - II.B.5. Ouvrir le territoire sur l'extérieur	55
OBJECTIF N°6 - FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ECOLOGIQUE	56
Action - II.C.6. Diffuser de l'information pour encourager la transition énergétique et écologique	56

OBJECTIF N°6 - FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ECOLOGIQUE	57
Action - II.C.6. Diffuser de l'information pour encourager la transition énergétique et écologique	57
OBJECTIF N°7 - RENFORCER ET DÉVELOPPER LES TRANSPORTS	58
Action - II.C.7. Développer la mobilité sur le territoire	58
OBJECTIF N°7 - RENFORCER ET DÉVELOPPER LES TRANSPORTS	59
Action - II.C.7. Développer la mobilité sur le territoire	59
OBJECTIF N°8- ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE	60
Action - II.C.8. Recenser l'état du réseau numérique et mobile	60
OBJECTIF N°9- DIVERSIFIER LE PARC DE LOGEMENT	61
Action - II.C.9. Encourager et soutenir la production d'un parc de logement diversifié	61
OBJECTIF N°10- DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE	62
Action - II.C.10. Prendre conscience des risques	62
OBJECTIF N°11- RENFORCER LE LIEN AVEC LES ACTEURS LOCAUX	63
Action - II.D.11. Agir auprès des jeunes	63
OBJECTIF N°12 -MAINTENIR ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE SANTÉ	64
Action - III.E.12.1. Lutter contre les déserts médicaux	64
OBJECTIF N°12 -MAINTENIR ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE SANTÉ	65
Action - III.E.12.2. Mener une étude sur le besoin de structures pour les personnes handicapées	65
OBJECTIF N°13 - LUTTER CONTRE LE DEPART DES PERSONNES ÂGÉES	66
Action - III.E.13. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées	66
OBJECTIF N°14 - MAILLER LE TERRITOIRE EN STRUCTURES SPORTIVES ET DE LOISIRS	67
Action - III.E.14. Équilibrer géographiquement les structures	67
OBJECTIF N°15 - DÉVELOPPER LA CULTURE POUR TOUS	68
Action - III.E.15. Orienter la population vers des loisirs culturels diversifiés	68
V. CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION DES ACTIONS	69
VI. LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION	71
A. POURQUOI ÉVALUER ?	71
B. COMMENT ÉVALUER ?	71
C. DES EXEMPLES D'OUTILS D'ÉVALUATION	72
VII. CONCLUSION	73
VIII. AMANDEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE AU 1^{ER} JUILLET 2019	74
A. UN BILAN DE L'ACTION PUBLIQUE NECESSAIRE	74
B. UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AFFINE	75
C. QUELS SONT LES PRIORITES SUR LES ACTIONS A MENER AVANT MARS 2020 ?	76
IX. ANNEXE – CARNET DE BORD DU 1^{ER} JANVIER 2019	77

Glossaire

CC VdS : Communauté de Communes du Val de Sully

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ERP : établissements recevant du public

PMR : personnes à mobilité réduite

SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Préambule

Le présent document est le rapport formalisant le projet de territoire communautaire de la Communauté de Communes du Val de Sully (CC VdS). Il est le fruit d'un travail de réflexion des élus et acteurs du territoire qui a duré 9 mois.

Ce rapport permet de rappeler la méthode, les étapes d'élaboration du projet de territoire, et présente le contenu de façon chronologique : diagnostic partagé, définition de la stratégie de développement et plan d'actions.

Le projet de territoire se veut concret et pratique pour améliorer, la qualité de vie et les services apportés aux habitants du territoire communautaire. L'action publique qui sera initiée soit par la Communauté de Communes soit par d'autres acteurs devra répondre à un double objectif, de renforcer l'attractivité économique et touristique du Val de Sully, et de réduire les écarts de développement et d'équipements structurants entre les territoires.

Enfin, le rapport expose la méthode d'évaluation mise en place par la Communauté de Communes du Val de Sully pour permettre de faire un bilan et réajuster si besoin certains objectifs et actions, dans une optique d'aménagement et de développement continues.

I. CONTEXTE

A. LA NAISSANCE D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL

A la suite de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, le législateur souhaitait favoriser le regroupement de structures intercommunales et encourager la mutualisation des moyens (humains et financiers).

Conformément au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Loiret adopté par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 16 mars 2016 et arrêté par le Préfet du Loiret le 30 mars 2016, la Communauté de Communes du Val de Sully (CC VdS) a vu le jour 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion des Communautés de Communes de Val d'Or et Forêt et du Sullias avec extension de périmètre à la commune de Vannes-sur-Cosson. La Communauté de Communes du Val de Sully regroupe aujourd'hui 19 communes et près de 24 650 habitants. Lors de la première réunion du conseil communautaire, Madame LEPELTIER (Maire de Villemurlin) a été élue Présidente. Siègent à ses côtés, 9 Vice-Présidents et 34 conseillers communautaires dont le mandat durera jusqu'aux prochaines élections municipales de 2020.

La fusion de Communauté de Communes a permis de mutualiser différents services, des équipements et des moyens humains sur le territoire. Pour une action publique efficace, les élus communautaires travaillent en groupe restreint au sein de commissions thématiques qui balayent le spectre des compétences communautaires.

B. LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

La Communauté de Communes exerce les compétences suivantes :

- > Aménagement de l'espace ;
- > Actions de développement économique ;
- > Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- > Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- > Politique du logement et du cadre de vie ;
- > Création, aménagement et entretien de voirie ;
- > Environnement ;
- > Action sociale d'intérêt communautaire ;
- > Assainissement ;
- > Culture, sport et loisirs ;

Il est important de préciser que le projet de territoire **dépasse parfois le champ de compétence (actuelle ou future) de la Communauté de Communes du Val de Sully** pour élaborer un plan d'action qui répond à l'ensemble des besoins quotidiens des habitants.



La Communauté de Communes entend être parfois actrice, coordinatrice, relais d'information ou partenaire d'une action. Le plan d'actions intègre la stratégie communautaire dans un environnement plus large (communautés voisines, parcs naturels, région, département ...). En effet, d'autres intervenants d'organismes publics ou privés seront associés dans la traduction opérationnelle du plan d'action.

C. MOTIVATIONS INTERCOMMUNALES POUR UN PROJET DE TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Val de Sully (CC VdS), 4 mois après sa création, soit en avril 2017, a souhaité s'engager dans une démarche de projet de territoire. L'idée est d'élaborer un **projet commun de développement** communautaire, pour assoir ses qualités et pallier à ses carences.

Il s'agit aussi pour la Communauté de Communes de continuer à améliorer le territoire communautaire pour le bien être des habitants et des entreprises. Les acteurs du territoire souhaitent mener ou initier des actions pour permettre une meilleure qualité de vie des habitants, tout en contribuant à l'effort global de réduction des impacts sur la planète.

« Penser globalement, agir localement », pour un développement durable du territoire.

Les élus souhaitaient également qu'une meilleure participation citoyenne soit mise en place, pour une plus grande proximité avec les acteurs du territoire et une réelle appropriation du projet par tous.

Par ailleurs, l'amélioration devait porter aussi sur la prise en compte du développement durable en interne, pour une collectivité exemplaire : démarche d'éco-responsabilité, transversalité, bonne gouvernance, démarche d'évaluation.

D. QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE ?

► Le cadre légal

Initiée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, **sans fixer de réel cadre, cette notion de projet s'est exprimée librement** en fonction des différents contextes locaux et des engagements politiques des élus.

« Une démarche volontaire mais une véritable feuille de route »

Le code général des collectivités territoriales (CGCT), très évasif sur le sujet, mentionne « l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace » dans la partie création des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (articles L. 5214-1, L. 5215-1, L. 5216-1).

Le projet de territoire complète idéalement les statuts, pose les fondements de l'action collective et permet de dépasser l'addition des préoccupations communales au profit de priorités communautaires.

Il s'inscrit sur la durée d'un mandat ou à plus long terme (12 ans voire 20 ans), peut faire l'objet d'ajustements et d'une mise en œuvre pragmatique. Son formalisme est totalement libre.

► Ce que les élus communautaires entendent par « projet de territoire »

Selon les élus communautaires, un projet de territoire est la combinaison de deux idées :

- L'idée de **projection** : ce que l'on veut construire dans le futur
- L'idée d'**espace vécu** et approprié par ses habitants qui se sentent partager le même destin

Le projet de territoire évoque **une vision à long terme et se construit en fonction des besoins identifiés par les acteurs locaux.**

Les élus ont souhaité s'inspirer de la définition retenue par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) dans son rapport de 2011 « Contrat d'agglomération, mode d'emploi ».

Le projet de territoire est un **document de référence de l'action publique** à moyen terme (horizon 10 ans minimum), **révisable et renégociable**, qui définit les choix politiques du territoire de la Communauté de communes pour son développement durable, pour la définition conjointe des stratégies économiques et sociales, pour son organisation interne et son positionnement par rapport à l'extérieur.

Le projet de territoire **trace une perspective commune** et vise à construire une **communauté d'intérêts en suscitant la mise en débat des options de développement**. Il doit cependant chercher à territorialiser les choix (économique, social, transport, environnement, etc.) et déterminer des actions et territoires prioritaires.

► Pourquoi élaborer un projet de territoire sur la Communauté de Communes du Val de Sully ?

Au lendemain de la fusion des Communautés de Communes, les élus n'ont pas eu beaucoup d'occasion pour travailler ensemble sur des projets structurants et pour le devenir du territoire communautaire.

« Définit un projet au lendemain de la fusion »

Le temps d'élaboration du projet de territoire est l'occasion pour les élus et acteurs du territoire (associés via le conseil de développement) d'appréhender un nouveau territoire, qui représente un peu plus de 590 km² soit près de 9% de la superficie du Loiret et près de 4% de la population du département.

Les élus du Val de Sully ont souhaité se doter d'**un projet de territoire qui soit utile, concret et pratique**. Un outil au service de leurs projets d'aménagement du territoire qui permette aujourd'hui comme demain de pouvoir piloter, analyser et évaluer les actions mises en œuvre sur le terrain. Ce projet de territoire est le projet de territoire des élus du Val de Sully, il traduit explicitement leurs visions et leurs ambitions pour ce bassin de vie.

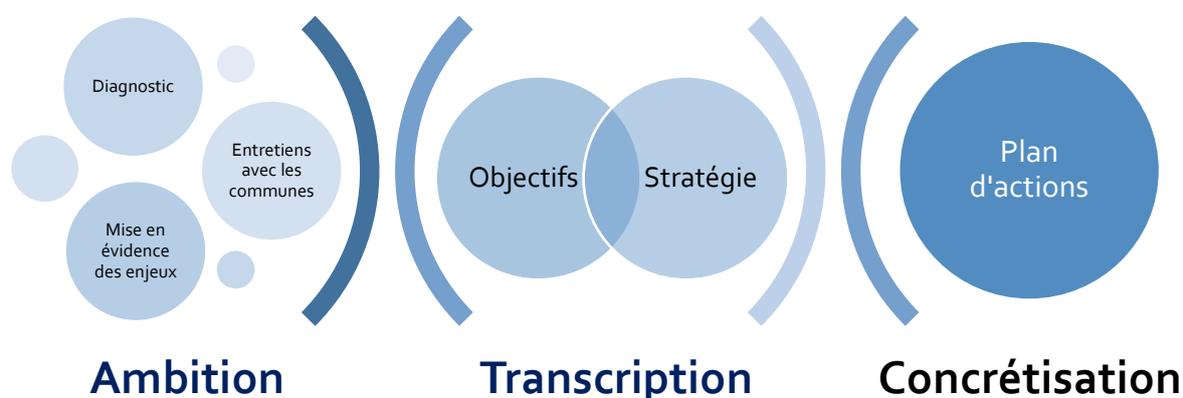
Les acteurs du territoire se concentrent en priorité sur les stratégies d'aménagement et les déclinaisons opérationnelles en se basant sur leurs analyses et ressentis des problématiques de terrain. Il s'agit donc de leur constat, celui qu'ils font au quotidien en échangeant avec les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour pouvoir anticiper et organiser l'aménagement et le développement de leur territoire, les élus doivent pouvoir s'appuyer sur un document qui traduit leurs volontés collective et partagée d'agir pour améliorer la qualité de vie de chacun. **C'est un acte fort de programmation qui annonce le sens de la politique publique de l'intercommunalité pour les années à venir.**

E. MÉTHODOLOGIE RETENUE POUR L'ÉLABORATION DU DOCUMENT

La Communauté de Communes du Val de Sully s'est entourée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage : OMNIS Conseil Public (Epernay - Marne) pour l'aider à mettre en forme et guider les réflexions sur le devenir du territoire communautaire.

Le projet de territoire est le fruit d'une implication forte des élus et le Conseil de développement dans l'élaboration du document, il est la traduction des échanges et débats de l'ensemble des acteurs (élus communautaire et municipaux, habitants, actifs, ...).



Les étapes du projet de territoire :

1) Un état des lieux du territoire

Quels sont les besoins du territoire de la Communauté de Communes du Val de Sully ?

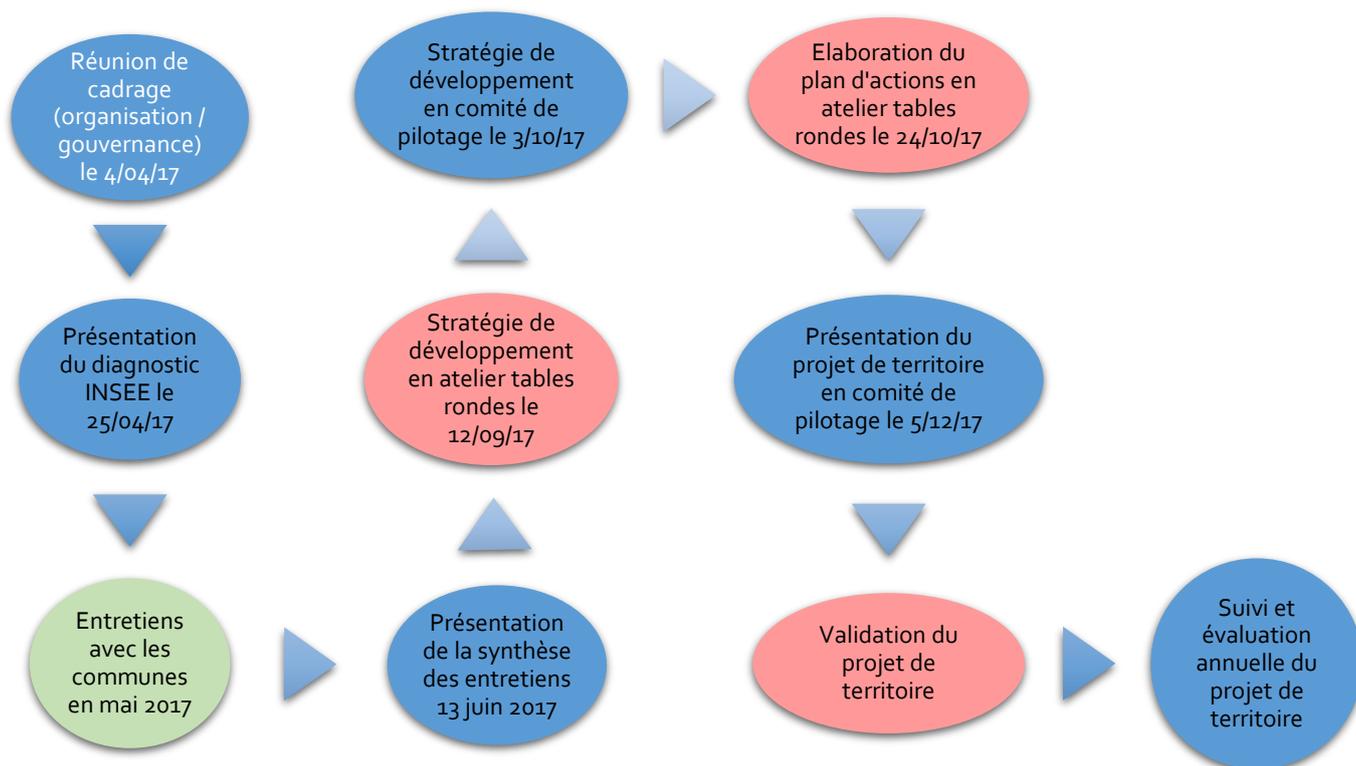
2) Une stratégie de développement

Quelles sont les politiques publiques qui doivent être menées pour y répondre ?

3) Une déclinaison en fiche action

Comment la Communauté de Communes du Val de Sully s'organise pour traduire sa stratégie de développement dans l'espace ?

Démarche de construction



Légende :

	Comité de pilotage
	Entretien avec les maires
	Atelier tables rondes (en journées de séminaire)

Les différentes instances qui ont permis de faire émerger le projet de territoire

► LES MAIRES

Les maires ont été sollicités pour répondre à un questionnaire (état des lieux) et ensuite rencontrés par l'équipe d'études lors d'un entretien (**durant le mois de mai 2017**).

Chaque commune a pu être entendue lors d'un entretien individuel, pour obtenir leur vision d'habitant et d'acteur du territoire (élus) sur leur commune et sur la Communauté de Communes du Val de Sully.

Ces entretiens ont permis de faire le point sur les besoins et les projets des élus locaux pour leur commune et sur la Communauté de Communes.

La consultation des bases de données ne permet pas d'obtenir des données à jour. C'est pourquoi, les élus locaux ont été mis à contribution pour apporter des précisions sur le diagnostic partagé (ex : nombre de logement vacant 2017 au lieu des chiffres INSEE 2014, nombre d'équipements, nombre de praticiens de santé, ...).

► LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est l'instance représentative de la Communauté de Communes, il est composé du bureau de la Communauté de Communes, des maires non membres du bureau, de la commission « projet de territoire » et des deux représentants (un élu et un technicien).

Aux termes du projet de territoire, le comité de pilotage **s'est réuni 6 fois** :

- > **Mardi 4 avril 2017** pour la présentation de la démarche et la validation du questionnaire ;
- > **Mardi 25 avril 2017** pour un échange autour du diagnostic démographique et socio-économique ;
- > **Mardi 13 juin 2017** pour confronter les résultats du diagnostic avec ceux des entretiens dans les 19 communes en mai 2017 ;
- > **Mardi 3 octobre 2017** pour valider la stratégie de développement après une présentation et un échange avec le conseil de développement au matin ;
- > **Mardi 24 octobre 2017** pour échanger et débattre des fiches actions ;
- > **Mardi 5 décembre 2017** pour valider le projet de territoire communautaire ;

► LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

[Le cadre légal](#)

Les dispositions concernant les Conseils de développement sont inscrites dans le Code Général des Collectivités Territoriales, en lieu et place de la loi Voynet (loi LOADDT du 25 juin 1999). La nouvelle législation apporte des avancées par rapport à la loi Voynet et notamment un abaissement du seuil de mise en place d'un conseil de développement de 50 000 à 20 000 habitants.

La loi invite à de nouvelles dynamiques locales dont la réussite passe notamment par l'écoute, le dialogue avec les élus et représentants de la société civile, la contribution au débat citoyen, le partage d'expériences....

Définition

Les conseils de développement sont des instances de démocratie participative uniques en leur genre. Ces assemblées, constituées de membres bénévoles issus de la société civile, sont créées par les métropoles, communautés urbaines, d'agglomération, de communes (à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants), pays et PETR en tant qu'instances de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales.

Elles engagent leurs travaux sur saisine de la collectivité territoriale ou par auto saisine. Un président et souvent une équipe d'animation concourent à l'organisation des travaux du conseil de développement.

Forces de proposition, attachés à la construction collective par le débat, **les conseils de développement s'efforcent d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales**. Le fonctionnement des Conseils est très divers d'une structure à l'autre.

Quel est le rôle du conseil de développement ?

Les Conseils de développement, en tant qu'une des représentations de la société civile, sont en capacité de sensibiliser les citoyens aux enjeux territoriaux et de mobiliser les acteurs sur la définition des projets et des politiques publiques, aux côtés des communautés.

Les avis et contributions du Conseil de développement **ont vocation à alimenter la réflexion des élus préalablement à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques**. C'est un lieu de réflexion prospective et transversale à l'amont des décisions publiques pour alimenter et enrichir les projets de territoire. C'est une force de propositions, un laboratoire d'idées, un rôle d'éclaireur et d'alerte.

Il s'agit d'un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun. Il représente un des animateurs du débat public territorial. C'est un maillon de la formation à la citoyenneté. Il s'agit d'un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.

Le conseil de développement de la Communauté de Communes du Val de Sully a été créé en mai 2017 et instauré de manière officielle par **délibération du communautaire du 7 novembre 2017**.

La composition du Conseil de développement est décidée par délibération du conseil communautaire, il comprend des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre communautaire mais ne comprend pas de membre du conseil communautaire.

C'est naturellement que la Communauté de Communes a souhaité que le Conseil de développement soit associé à la démarche. A ce titre **il s'est réuni 3 fois durant l'élaboration du projet de territoire** (cf. page suivante sur les ateliers table ronde en journées de séminaire).

Les membres du conseil de développement de la Communauté de Communes du Val de Sully en septembre 2017, sont les suivants :

ACTEURS ÉCONOMIQUES

Louis MARTIN	Directeur d'entreprise de travaux publics et location d'engins à Sully-sur-Loire
Nicolas CHERRIER	Directeur des pépinières Carréra à Bray-Saint-Aignan
Denis AUBÉ	Directeur de grande surface à St Père sur Loire
Patrick SERVAIS	Directeur de magasin de bricolage à Sully-sur-Loire

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET SYNDICALES

Jean-Louis LEFAUCHEUX	Exploitant agricole à Sully-sur-Loire
Anthony DURAND	Représentant du groupement d'intérêt public Loire & Orléans éco
Philippe REY	Médecin généraliste à Sully-sur-Loire

PERSONNES QUALIFIÉS

Odile LE MOAL	Adapai 45
Martine PAS	Directrice de l'hôpital de Sully
Typhaine HOENNER-JOINCT	Responsable de service d'aide à la personne à Sully-sur-Loire

VIE ASSOCIATIVE ET ACTIVITÉ CULTURELLES

Jean-Claude DAUBIGNY	Président de club des anciens à Saint-Aignan-le-Jaillard
Jean-Pierre AMELIN	Président du club sportif CSMS à Sully-sur-Loire
Olivier MORIN	Président d'association culturelle à Sully-sur-Loire

ORGANISMES PUBLICS ET ASSIMILÉS

En attente	Représentant de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) local
David LOISEAU	Pôle Emploi Gien - Directeur Adjoint
Hélène PITON	Directrice de Logem Loiret

► LES ATELIERS TABLE RONDE EN JOURNÉES DE SEMINAIRE

La Communauté de Communes du Val de Sully a souhaité travailler de manière collégiale sur son projet de territoire, **notamment avec le Conseil de développement**. Les ateliers table ronde représentent un lieu d'échange unique pour dialoguer et débattre ouvertement sans décision politique, où différents acteurs se rencontrent et échangent leurs points de vue : habitants, acteurs socio-professionnels, élus.

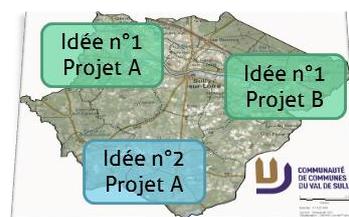
À travers la démarche d'élaboration du projet de territoire, **3 séminaires avec des ateliers table ronde** ont vu le jour :

- > Le premier (**le 12/09/2017**) pour partager les constats du diagnostic, et évoquer des axes d'intervention.
- > Le deuxième (**le 24/10/2017**) pour débattre et valider la stratégie de développement ainsi que les fiches actions.
- > Le troisième (**le 12/12/2017**) pour valider le projet de territoire.



Crédits photos : Communauté de Communes du Val de Sully

Atelier carte sur table



« Agitateur d'idée »



Crédits photos : Communauté de Communes du Val de Sully

II. DIAGNOSTIC PARTAGÉ

« Entre analyse statistiques et visions d'habitants »

Il s'agit d'un diagnostic « INSEE » avec les recensements principaux et secondaires établis en 2013, ces données sont donc à relativiser pour au moins 2 raisons :

- ▶ Absence de dynamique récente (2016 / 2017 → les entretiens de mai 2017 ont pu rattraper ce manque de données récentes)
- ▶ Il peut y avoir des erreurs (basé sur la bonne foi des recensés + souvent des erreurs dans le nombre de logement vacants « à vendre » « à louer »)

Un profil socio-économique du territoire a été dressé, sur la base de séries de données à long terme. La méthode utilisée a été l'assemblage des dossiers complets INSEE 2013 de CC du Sullias, CC Val d'Or et Forêt et Vannes-sur-Cosson.

Afin d'enrichir ces données statistiques de 2013, le diagnostic a été mise à jour avec les données des questionnaires adressés aux communes et grâce aux entretiens réalisés en mai 2017.

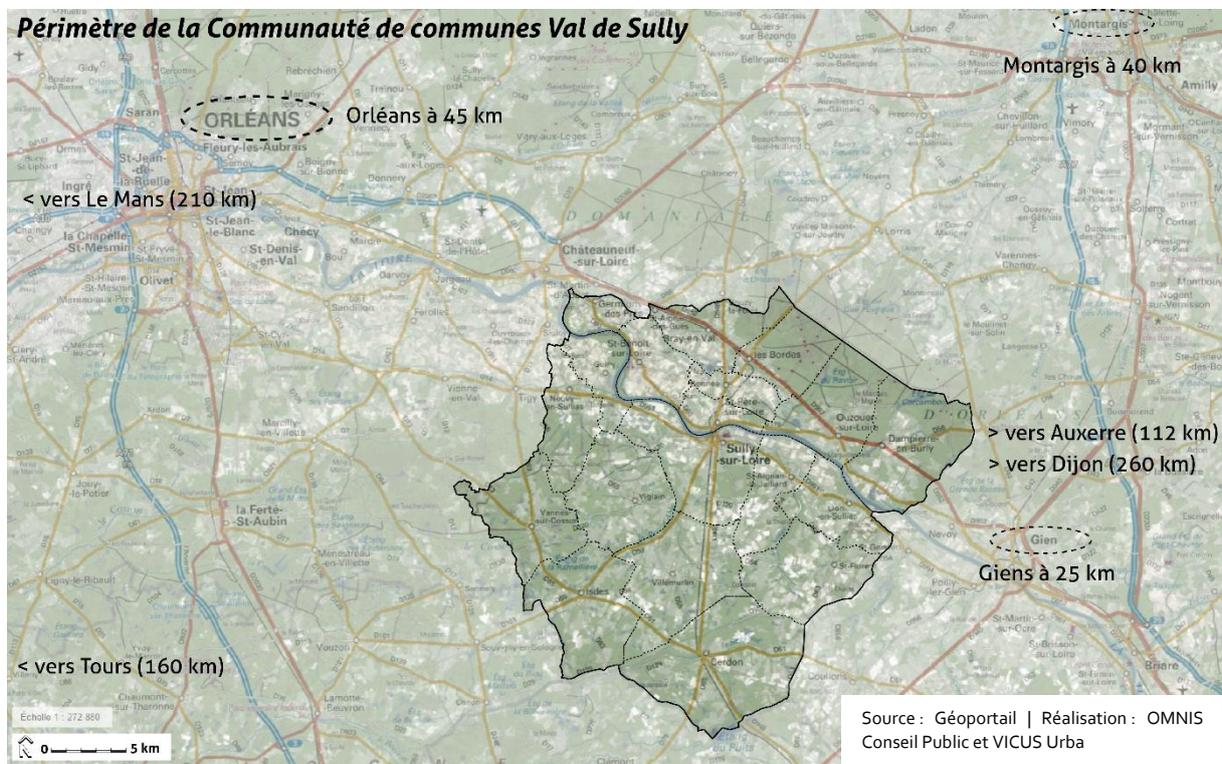
A. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Val de Sully (CC VdS) se situe au Sud Est du Département du Loiret à la frontière avec le Cher. Le territoire intercommunal est au cœur de terroirs diversifiés, liés à la fois à la Sologne, aux vals et à la plaine.

La Communauté créée le 23/09/2016 (date d'effet le 1/01/2017) compte aujourd'hui **19 communes** : Bonnée (siège) ; Les Bordes ; Bray-Saint-Aignan ; Cerdon ; Dampierre-en-Burly ; Germigny-des-Prés ; Guilly ; Isdes ; Lion-en-Sullias ; Neuvy-en-Sullias ; Ouzouer-sur-Loire ; Saint-Aignan-le-Jaillard ; Saint-Benoît-sur-Loire ; Saint-Florent-le-Jeune ; Saint-Père-sur-Loire ; Sully-sur-Loire ; Vannes-sur-Cosson ; Viglain et Villemurlin.

L'intercommunalité couvre la totalité du canton de Sully-sur-Loire (avec 4 communes de la CC Giennes). La Communauté de Communes du Val de Sully est dotée d'un **large territoire de 590,28 km² où vivent 24 621 habitants en 2014** (population municipale). Soit une densité de 41,7 habitants / km², de nombreux villages sont très étendus, caractéristiques des villages solognots et villages forestiers (Val d'Orléans notamment).

La CC VdS est un territoire relativement **bien connecté au Sud du Loiret**, surtout le long de l'axe ligérien mais aussi proche d'Orléans (≈50 km) et des villes intermédiaires comme Châteauneuf-sur-Loire, Gien, Aubigny-sur-Nère, ... Son calme, ses paysages naturels et champêtres, et son positionnement stratégique (frontalier) sont autant d'atouts pour le territoire.



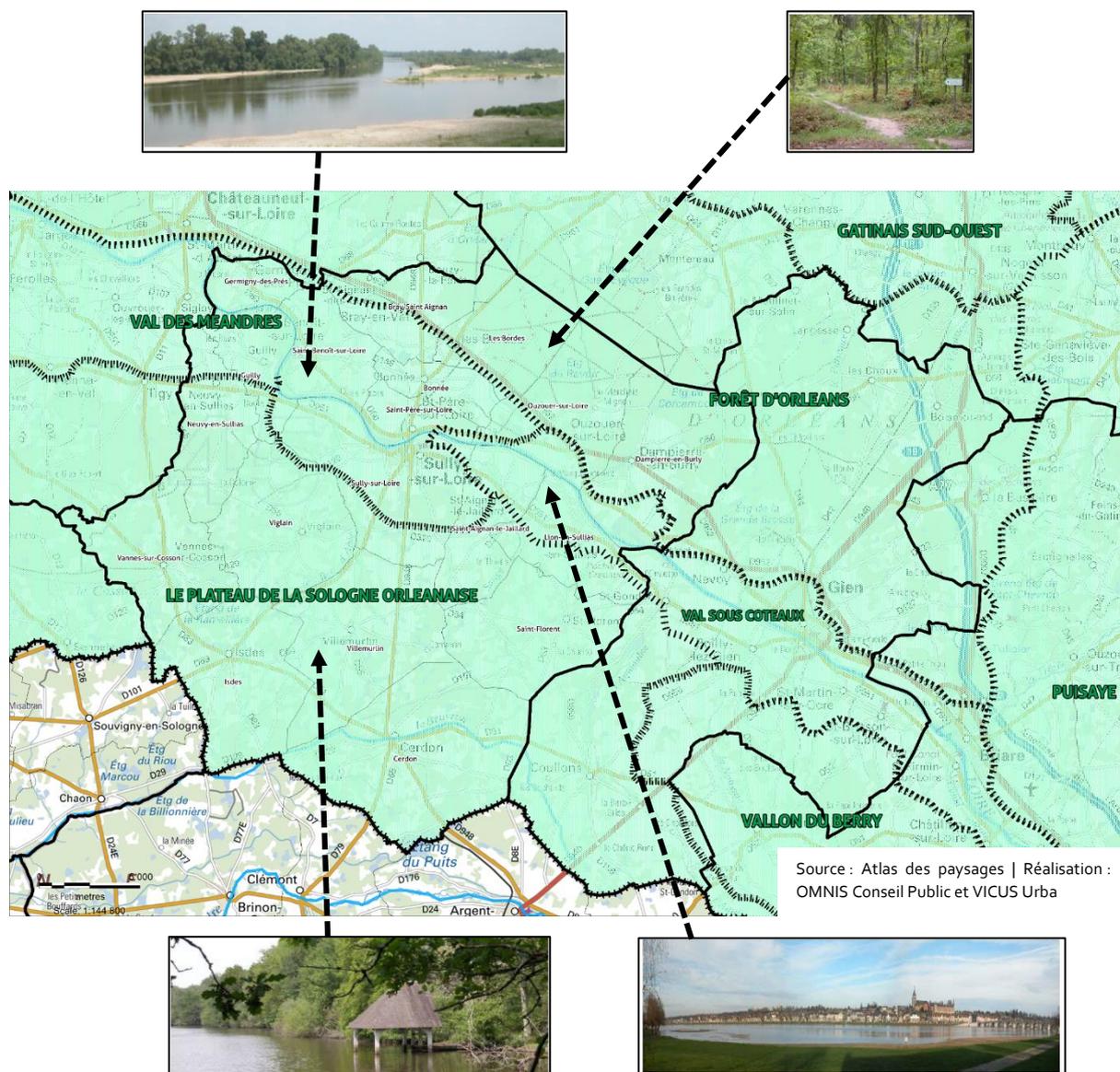
« Un territoire au carrefour d'Orléans et de Gien, assez dynamique (mais aussi hétérogène) »

Les communes se sont développées depuis le début des années 1980 sur le modèle **des communes rurales, agricoles (y compris la chasse) et industrielles**. La Communauté de Communes a connu une croissance démographique avec la construction du Centre Nucléaire de Production d'Electricité et de ses activités connexes.

De par sa position géographique et sa trame viaire, la Communauté de Communes connaît un trafic routier (automobile et fret) important avec de nombreuses voies classées à grande circulation. Les trajets pendulaires (trajet domicile travail) ainsi que la circulation liée à l'activité de la Centrale Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Dampierre-en-Burly, les itinéraires pour le transport de bois.

Le département du Loiret, est coupé en deux par la Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO, qui irrigue un val riche de l'histoire des hommes, d'une faune et d'une flore spécifiques.

Le Loiret est composé, en plus du Val de Loire, de quatre ensembles paysagers majeurs : la Beauce, grenier à blé de la France, la Sologne, réserve sauvage et cynégétique, la Forêt d'Orléans, plus grand massif forestier domanial de France avec ses 35 000 ha, et le Gâtinais, terre des villages.



Source d'histoire et de tradition, les paysages sont valorisés par des cônes de vues, un patrimoine bâti et religieux très dense. Les paysages se découvrent facilement sur les chemins de randonnées, en découvrant les étangs ou parcs de chasse, avec la Loire à vélo ou encore en parcourant les levées de la Loire.

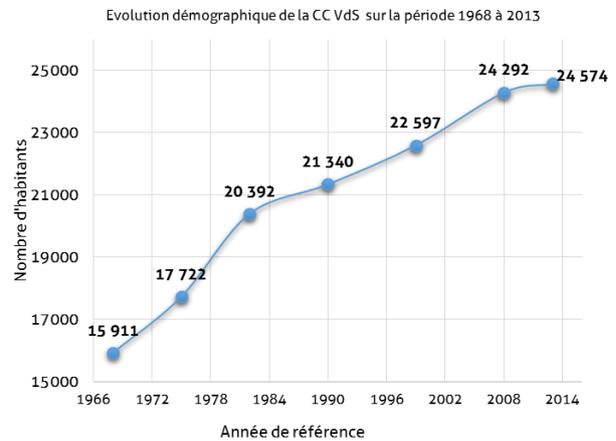
Appréciés unanimement des habitants, que ce soit les Vals, la Sologne ou la Forêt d'Orléans, les paysages sont des faire-valoir indéniables du territoire.

B. STRUCTURE DE LA POPULATION

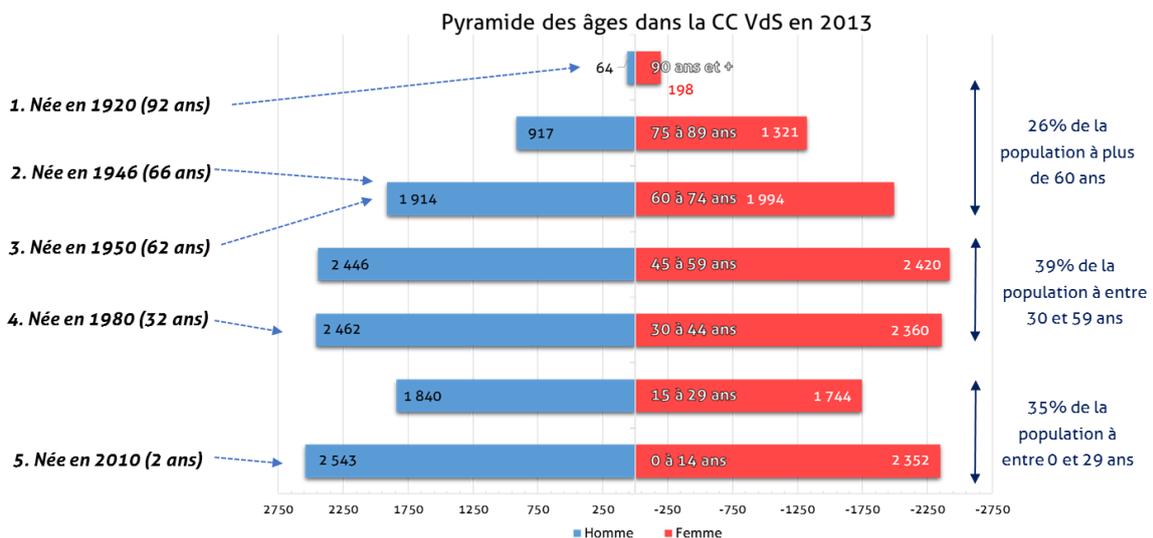
La communauté de communes est à dominante **rurale et multipolarisée** (notamment pour les communes proches d'Orléans, de Châteauneuf-sur-Loire et de Gien), sur le territoire intermédiaire du Loiret. La structure de la population est caractéristique de son environnement agricole et forestier.

Le territoire communautaire a observé une **croissance démographique** de 8,75% sur les 15 dernières années (soit 1,08 point de plus que le département du Loiret sur la même période).

La construction de la Centrale Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) à Dampierre-en-Burly a joué un rôle moteur dans le **développement démographique et économique**.



La Communauté de Communes observe ses dernières années (classe des 0 à 14 ans) un **rajeunissement de sa population** avec un socle jeune très important. Les 0 à 29 ans représentent 35% de la population intercommunale.



Pyramide en as de pique



Pyramide en toit de pagode évoluée



Le ré-élargissement de la base traduit une reprise de la natalité, un **rajeunissement de la population**.

A contrario un rétrécissement de la base traduit un vieillissement de la population.

Dynamiques

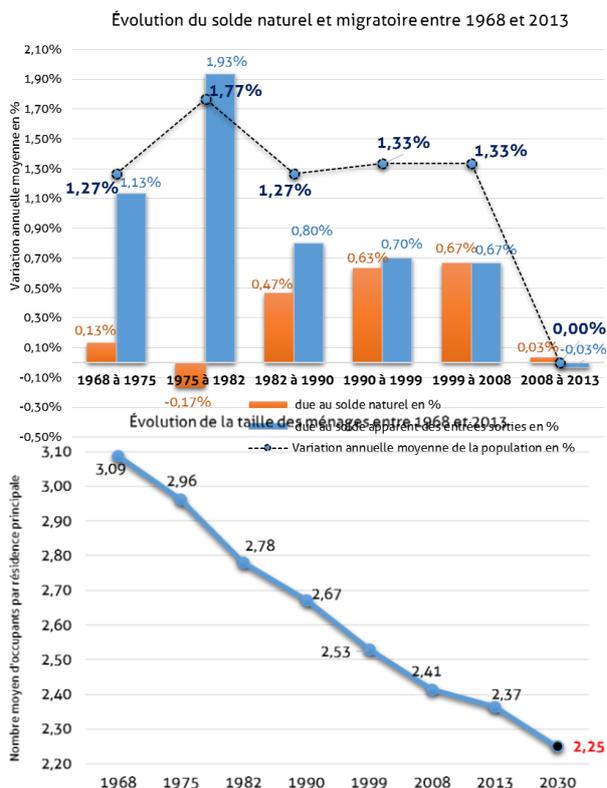
- 1920 – Déficit des naissances dû à la guerre de 1914 à 1918 (classes creuses)
- 1950 – Passage des classes creuses à l'âge de fécondité (déficit des naissances dû à la guerre 1939 à 1945 et aux morts 1914-1918)
- 1946 – « Baby-boom »
- 1980 – Passage de la fécondité en dessous de 2 enfants par femme
- Né en 2010 – Augmentation légère du nombre d'enfants par femme (2,02 enfants par femme).

A noter que le taux de natalité repart à la hausse depuis 2015 (sortie imminente de la crise économique de 2007).

Le profil de la population est axé sur la trajectoire résidentielle des ménages (« 9 français sur 10 souhaitent une maison individuelle avec jardin »). Ainsi 69% de la population sont en couple (dont 30% avec enfant(s)).

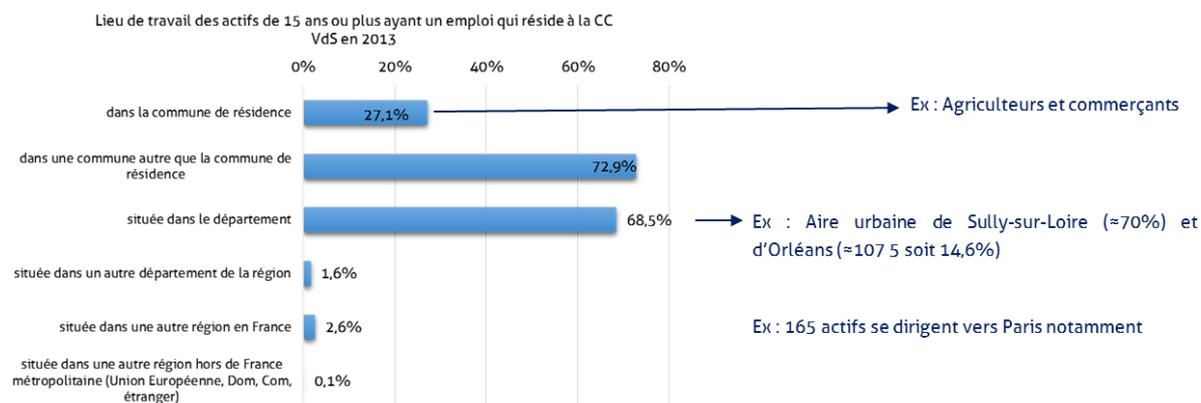
Historiquement le territoire **communautaire gagne des habitants pour le jeu des entrées et sorties sur le territoire**, chaque année entre 1968 et 2008, la CC VdS accueillait plus d'habitants que ce qu'elle en perdait. Depuis 1999, le solde migratoire et le solde naturel s'équilibrent.

La Communauté de Commune subit **une baisse de la taille des ménages**. Les raisons sont multiples : décohabitation des jeunes étudiants ; la baisse du nombre d'enfants par femme ; maintien à domicile plus facile ; désengagement du lien familial (explosion du nombre de familles monoparentales suites à des séparations).



C. LE PARC DE LOGEMENTS

La Communauté de communes du Val de Sully **attire des ménages désirant une maison à la campagne**, d'autant plus que le foncier y est resté attractif. Globalement le territoire est axé sur l'accession à la propriété (70%) contre 30% de locataires (la plupart du temps dans les bourgs et pôles relais). Sans surprise, en milieu rural, avec le développement du modèle pavillonnaire, **les logements sont plutôt grands**, puisque 74% des logements en 2014 ont plus de 4 pièces.



Avec l'envolée des prix dans les villes-centres comme Orléans, et le développement des voies de circulation, les actifs n'hésitent plus à faire une trentaine de kilomètres chaque jour pour aller travailler.

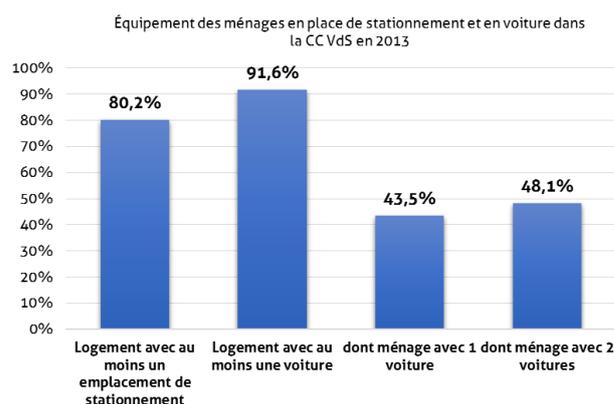
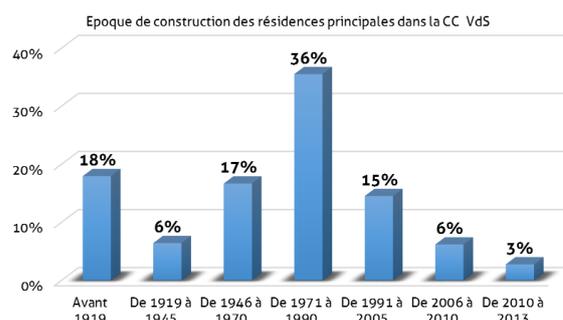
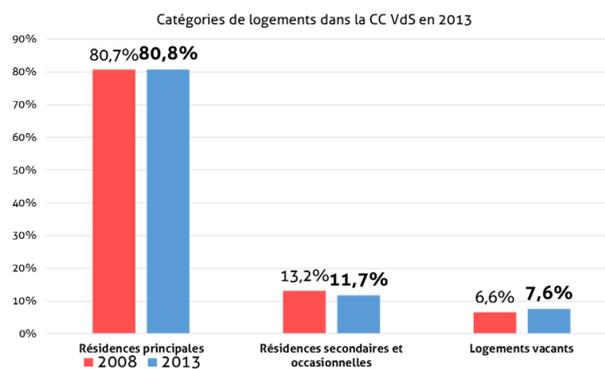
De plus en plus de communes deviennent « dortoirs » avec une tendance généralisée où les ménages qui travaillent en dehors de leur territoire de résidence (Communauté de Communes) ne consomment pas forcément local mais plus avec des comportements pragmatiques (consommer sur le lieu de travail). Une commune-dortoir est une commune n'ayant qu'une fonction résidentielle, avec une vie culturelle et sociale très réduite

Certaines communes observent un taux de vacance inquiétant (supérieur à 8%), il y a dans ces communes un trop grand nombre de logements à disposition. Les acteurs locaux ont fait part de leur impuissance dans ce domaine, constatant que les successions sont longues, que les ménages n'ont pas forcément les moyens de rénover un logement ancien (en comparaison avec l'enveloppe financière pour l'achat du terrain et le coût de la construction). Néanmoins, **le taux de vacance diminue** par rapport à la dynamique observée en 2013, sur 100 logements en 2017, il y en a environ 6,5 qui sont vacants contre 7,6 en 2013.

Les logements sont plutôt anciens et énergivores puisque 77% du parc immobilier date d'avant 1990 et même 24% qui datent d'avant 1945. Également les anciens logements destinés aux travailleurs du CNPE n'étaient pas suffisamment isolés avec un système de chauffage hors du temps, ce qui occasionne aujourd'hui un parc de logement vacant pour les communes avec une cité EDF.

Le rythme de construction y est plutôt soutenu avec 1 320 logements qui sortent de terre ou qui ont été réhabilités entre 2006 et 2015 (Source : Sitadel2).

Les ménages sont hyper-motorisés (91,5% ont au moins un véhicule) dans la Communauté de Communes du Val de Sully, faute de véritable alternative en transport collectif et le fait que de nombreux ménages travaillent avec des horaires décalés.

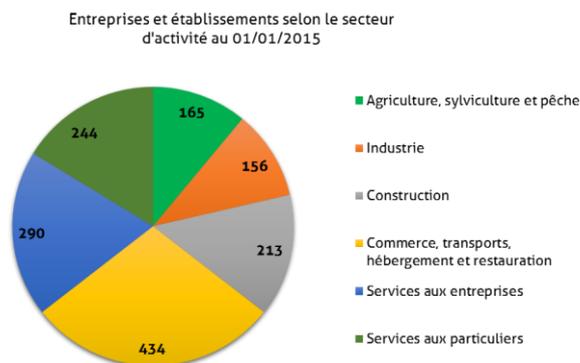


D. LE PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

La Communauté de communes du Val de Sully **bénéficie d'une économie qui n'est pas spécialisée**. Les deux pans économiques importants sont le secteur secondaire (industries) et le secteur tertiaire (économie de service).

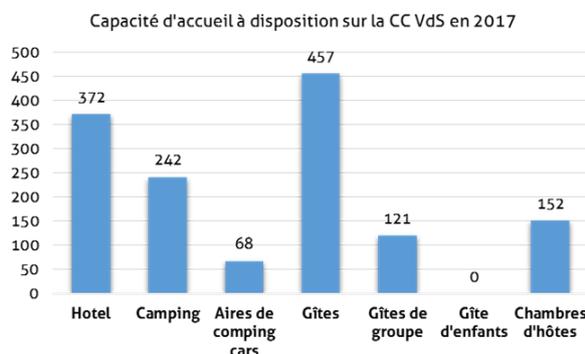
De nombreuses entreprises pourvoyeuses d'emplois sont présentes sur le territoire, sa position stratégique entre Gien et Orléans en fait un territoire dynamique.

Avec 27% de pré-retraités ou de retraités, la **silver économie représente un enjeu économique important et un vivier d'emploi**. Les retraités ruraux souhaitent que le maintien à domicile soit facilité, ils souhaitent des structures d'accompagnement, des praticiens de santé à proximité.



Du point de vue du **tourisme**, les richesses du territoire en font un point de passage obligé sur le territoire régional, cependant, les faire-valoir manque parfois de rayonnement national, certains édifices, particularités ne sont pas connus du grand public.

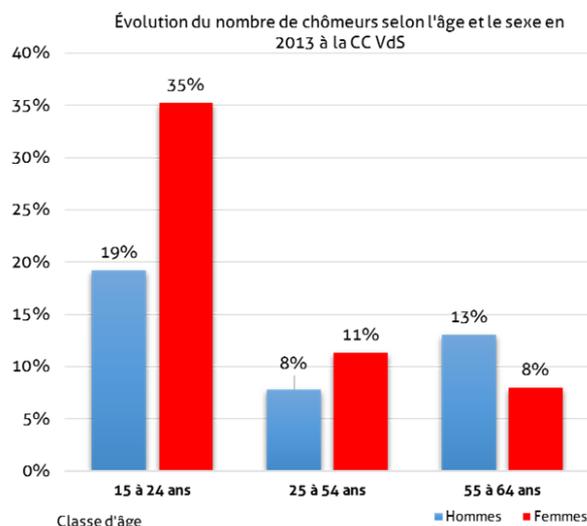
Pour autant, il y a de nombreuses offres d'hébergement touristique (environ 140 structures pour 1 400 places d'hébergement) sur le territoire. Celles-ci sont suffisamment diversifiées pour couvrir l'ensemble de la clientèle (saisonniers, à l'année, de passage, affaires, ...)



Principaux lieux touristiques	Fréquentation annuelle
Château de Sully-sur-Loire	63 000 en 2015
Eglise classée (oratoire carolingien)	59 000 en 2015
Basilique de Saint-Benoit-sur-Loire classée	50 000
Musée du cirque et de l'illusion de Dampierre-en-Burly	13 000 en 2015
Etang du Puits en partie à Cerdon	10 000 sur la période estivale
Centrale Nucléaire de Production d'Electricité de Dampierre-en-Burly	4 000 en 2016
Bords de Loire et Loire à vélo	16 000 en 2016

Le territoire communautaire, resté industriel, ne subit **pas de chômage de masse**. L'économie y est diversifiée et de nombreuses entreprises pourvoyeuses d'emplois sont présentes sur le territoire. Le taux de chômage des 15-64 ans en 2013 selon l'INSEE s'échelonnait à 11,2% de la population.

La dynamique récente, et la lente reprise économique fait apparaître que **les chômeurs sans aucune activité professionnelle ne sont plus que 5%** en 2017. **Cependant, la moitié de ces chômeurs n'ont plus occupé d'emplois depuis plus de 2 ans**. En parallèle, les entreprises et élus du secteur constatent que la population est insuffisamment **formée aux métiers professionnels**.



L'offre n'est pas en adéquation avec la demande des entreprises. Celles-ci peinent à recruter dans certains secteurs, le manque de centre de formation, le manque global d'attractivité, de transport efficient participent à augmenter cette fracture. A titre d'information, **les métiers qui ont le plus recruté parmi les offres collectées par Pôle Emploi** (du point de vue des employeurs) sont :

- > Conduite de transport de marchandises sur longue distance (23 offres d'emplois en juillet 2016 et juin 2017)
- > Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation (19 offres d'emplois)
- > Intervention en milieux et produits nocifs (18 offres d'emplois)
- > Personnel de cuisine (17 offres d'emplois)
- > Electricité bâtiment (17 offres d'emplois)
- > Service en restauration (16 offres d'emplois)
- > Éducation en activités sportives (15 offres d'emplois)
- > Horticulture et maraichage (14 offres d'emplois)
- > Mise en rayon libre-service (12 offres d'emplois)
- > Assemblage – montage de vêtement et produits textiles (11 offres d'emplois)

A contrario, **les 2 métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi en fin de mois** sont : opérateur d'assemblage, tri ou emballage (124 demandes fin juin 2017) et assistance auprès d'enfants (119 demandes).

Les **composantes de l'agriculture** loirétaine sont observables au quotidien, 64 % de la surface agricole est occupée par des plaines céréalières. La Communauté de Communes du Val de Sully ressemble au profil départemental, avec quelques exploitations tournées vers l'élevage et le maraichage.

Le territoire communautaire est **partagé entre 2 bassins d'emploi**. La notion de bassin d'emploi a beaucoup d'acceptions. Il n'y a pas de définition partagée, les élus retiendront la notion de réservoir de main-d'œuvre. Les actifs se dirigent soit vers l'Orléanais (15% des actifs) soit vers le Giennois (70% travaillent dans l'aire urbaine de Sully-sur-Loire). Sans surprise, **les actifs résidents en milieu rural utilisent la voiture comme mode de déplacement (85% des actifs)**, le plus souvent pour pallier aux carences des transports collectifs ou pour satisfaire un confort personnel.



E. DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Concernant les écoles, les communes s'organisent souvent par le biais de regroupement, parfois même avec des communes hors de la CC VdS. Globalement le territoire est suffisamment doté en équipement scolaire (en secteur public et privé), avec environs :

- 30 classes de maternelles pour 600 écoliers ;
- 90 classes de primaires pour 1 950 écoliers ;
- 45 classes dans les collèges pour 1 150 collégiens.

Le seul manque sur le territoire intercommunal et intermédiaire est le lycée. Les lycéens aujourd'hui prennent le bus, partent tôt et rentrent tard pour aller étudier au lycée d'Orléans ou de Gien. Globalement, c'est l'offre de formation après le collège qui est quasi-inexistante sur le territoire.

Les **structures pour la jeunesse et la petite-enfance** sont également nombreuses sur le territoire avec 7 Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), un Relais Petite Enfance du Val de Sully (ex-RAMIS) itinérant, 2 crèches (Sully-sur-Loire et Ouzouer-sur-Loire). C'est le maillage en ALSH qui a été soulevé par les élus comme problématique.



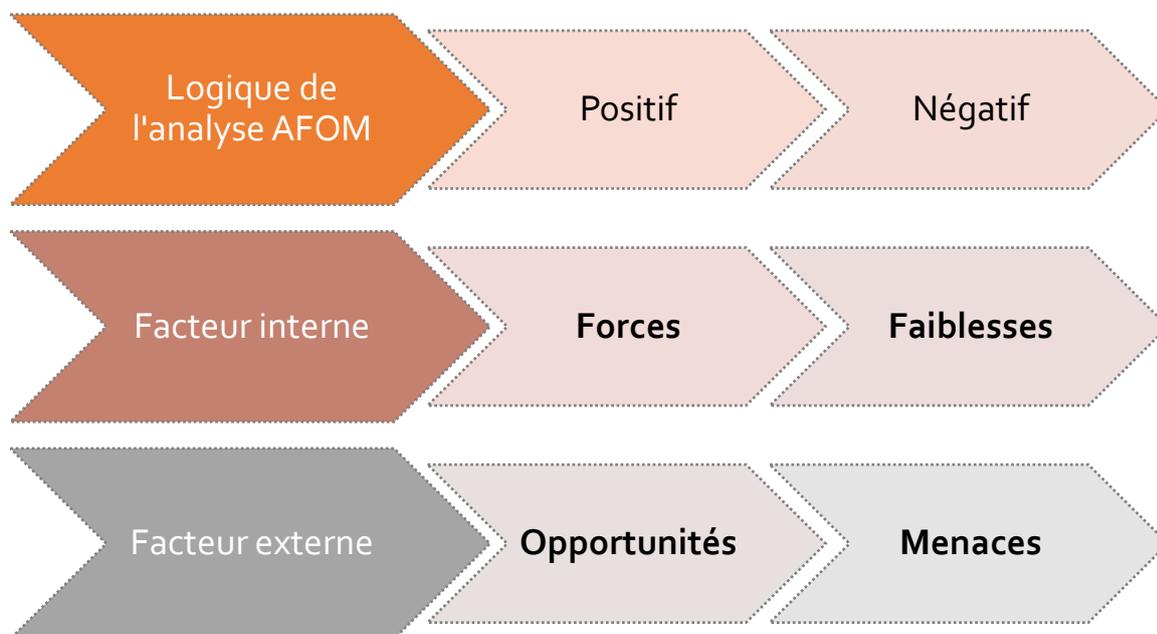
De nombreuses structures œuvrent sur le territoire pour **la culture, le sport et les loisirs**, même si elles manquent de bénévoles et de subventions, les associations sont assez actives sur le territoire intercommunal. Cependant, les **professionnels de la santé** sont inégalement répartis et en faible nombre sur le territoire. Par exemple, il y a 12 médecins généralistes (dont certains proches d'un départ à la retraite) pour 24 600 habitants soit 1 médecin pour 2 050 hab. A contrario, le **secteur paramédical** itinérant est plutôt bien représenté.

F. SYNTHÈSE AFOM DU DIAGNOSTIC

La synthèse de ce diagnostic est proposée sous la forme d'une grille AFOM (**Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces**). Il peut y avoir plusieurs manières de donner une interprétation à un ensemble des données recueillies dans une analyse AFOM. Chaque partie du diagnostic a fait l'objet d'une synthèse AFOM.

La synthèse ci-dessous se situe dans une forme de constat à un moment « t ». Quels sont nos acquis communs ? Nos pratiques et objectifs respectifs trouvent-ils des points de convergences ? Quelles peuvent être nos inquiétudes et possédons-nous suffisamment de cartes en main pour développer le territoire ?

L'analyse AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) est un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, etc. avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, **afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement.**



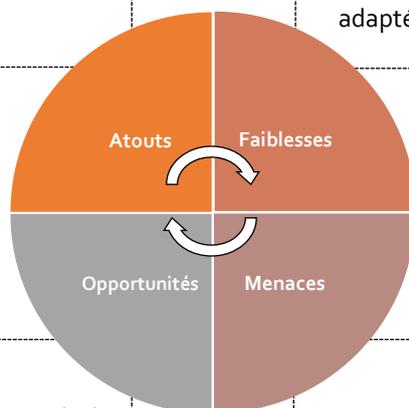
Le but de l'analyse est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces.

L'analyse AFOM a été conduite sous la forme d'un atelier table ronde en journée de séminaire, le 12 septembre 2017, pour valider le diagnostic partagé. Ces échanges ont permis d'évoquer avec les acteurs du territoire les prémisses de la stratégie de développement.

Synthèse AFOM – économie, emploi, formation, tourisme et l’habitat

- Une population en constante augmentation
- Un bassin d’emploi large et diversifié
- Une prédominance de couples (avec ou sans enfants)
- Un cadre de vie agréable avec des paysages diversifiés
- Un panel touristique relativement large
- Un foncier et un patrimoine immobilier accessible

- Un manque de structure de formation
- Une desserte en transport en commun orienté vers le transport scolaire
- Une couverture mobile et numérique insuffisante et inégale
- Un manque d’information et signalétique
- Une offre touristique peu innovante, et orienté vers le touriste de passage
- Un manque de logement en location (notamment pour les petites et moyennes surfaces)
- Une offre de logement pas toujours adaptée à la demande



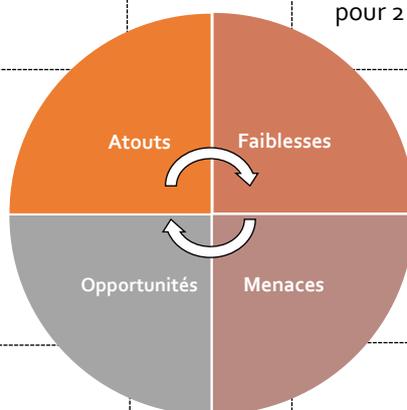
- Capturer une partie du flux naturel de visiteurs par le biais du réseau de communautarisons routiers
- Une réflexion sur l’implantation de structures de formation à proximité
- Développer les circuits courts
- Diversifier l’offre touristique globale (structures, services, hébergements, ...)
- Encourager les réhabilitations de logements (en termes de rénovation thermique et d’accessibilité)
- Informer sur les dispositifs de rénovation thermique et d’aides à la pierre (subventions, crédit d’impôts, ...)

- Un manque d’attractivité globale
- Le départ de jeunes
- Une économie locale fragile
- Déclin de l’emploi féminin, notamment par difficulté à faire garder leur(s) enfant(s)
- La délocalisation d’entreprises par manque de main d’œuvre formée
- Absence d’anticipation de la fin du nucléaire (qui bénéficie à l’économie locale et aux services publics)
- Concurrence entre les grands sites touristiques
- Immobilisme des propriétaires s’il n’y a pas d’aides financières

Synthèse AFOM – transport, mobilité, accès aux services, petite enfance, jeunesse, santé, personnes âgées, le handicap, la culture, la communication, l’environnement

- Une position stratégique sur l’axe ligérien et la Sologne et une proximité des principaux axes routiers
- Un maillage des services relativement bien équilibré
- Une offre conséquente de spécialistes (il y a quelques carences tout de même) et professions libérales dans le secteur paramédical
- Un réseau d’animation local mais inégalement réparti

- Un enclavement ferroviaire et routier (1 seul pont entre Sully-sur-Loire et Gien)
- Un manque d’alternative au modèle tout-voiture
- Une offre des modes de garde collective à consolider
- ¼ de la population à plus de 60 ans
- Désertification médicale avec 1 médecin pour 2 050 habitants



- Profiter de la proximité de l’aéroport d’Orléans- Saint-Denis-de-l’Hôtel à 30 kilomètres
- Relayer les informations sur l’existant (équipements, services, associations, ...)
- La mise en place d’un contrat local de santé et de la télémédecine
- Promouvoir la silver économie
- La création d’un événementiel innovant et fédérateur

- Dévitalisation des bourgs et des cœurs de village
- Isolement des ménages non motorisés
- Adaptation aux régimes scolaires (capacité des ALSH)
- Un tissu associatif qui s’essouffle
- Un départ des retraités et des logements vacants
- Concilier le développement et la gestion de l’environnement (inondation, transport de matières dangereuses, déchets, carrières, ...)

C’est à partir de ces synthèses AFOM du territoire que les élus communautaires ont pu établir la stratégie de territoire puis le plan d’actions.

III. STRATÉGIE DE TERRITOIRE

A. DÉFINITION

La stratégie de développement **communautaire exprime la vision globale (orientation) du développement du territoire**, pour un bien-être de l'homme, dans le respect des générations présentes et futures (développement durable). Le présent document trouvera ses traductions opérationnelles et les moyens concrets de sa mise en œuvre au travers du projet de territoire et notamment du plan d'actions. Il s'agit de mettre en lumière **les éléments d'une stratégie territoriale** adaptée aux objectifs poursuivis par le développement durable.

La Communauté de Communes du Val de Sully pour la mise en œuvre de sa stratégie de développement **s'affranchit des limites économiques et en termes de compétences** (celles-ci peuvent être amenées à évoluer). Il s'agit dans un premier temps avant de définir le cadre d'intervention en se fixant des objectifs rapidement opérationnels.

La stratégie de développement n'a donc **aucune portée juridique**, n'engage ni les élus, ni les acteurs locaux, elle a simplement **pour objectif d'afficher les grandes lignes de la vision du territoire à horizon 10 à 15 ans**.

B. MÉTHODOLOGIE

La stratégie de développement communautaire **implique l'ensemble des partenaires locaux**. La Communauté de Communes tantôt actrice tantôt partenaire **joue un rôle de coordinateur de l'action publique** pour le développement de son territoire.

Dans un deuxième temps, les élus, accompagnés du Conseil de développement choisiront quelles sont les priorités, des fiches action par projet / objectif seront retranscrites dans l'espace et dans le temps.

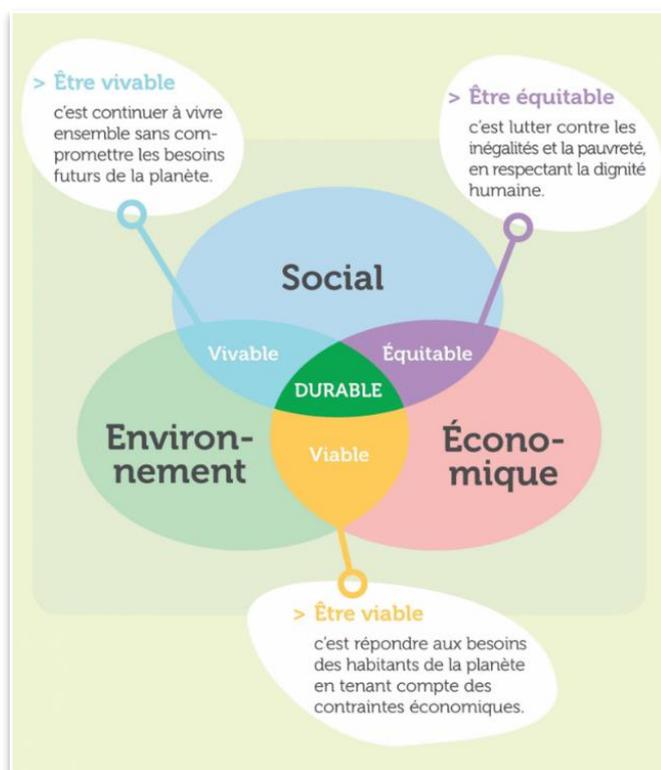
Il a été jugé utile de travailler par thème (classer de manière aléatoire – pas de priorité), reprenant l'objet des commissions communautaires dont lesquels les élus œuvrent quotidiennement au service du territoire.

C. UNE STRATÉGIE DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La notion de projet de territoire est étroitement liée aux principes du développement durable. C'est à partir des lois Grenelle de l'environnement (2009 et 2010), qu'en France, l'aménagement du territoire a véritablement intégré le concept de développement durable.

Le développement durable dans l'aménagement du territoire est d'abord de **trouver le bon équilibre entre développement urbain et rural, tout en y intégrant les problématiques sociales, environnementales et économiques du territoire et de la population qui y vit.**

Le respect des principes du développement durable est un impératif, pour que les orientations choisies dans le projet de territoire n'aboutissent pas à des impasses sociales, économiques, biologiques et environnementales.



L'aménagement du territoire étudie la répartition des hommes et des activités au sein d'un territoire. L'aménagement du territoire vise plusieurs objectifs de développement durable :

- > Développement économique ;
- > Développement des infrastructures (transports, communication...);
- > Développement social ;
- > Politiques de logement adaptées ;
- > Protection et mise en valeur du patrimoine et de la biodiversité.

La démarche d'élaboration de projet de territoire est une démarche répondant aux enjeux du développement durable.

D. LES ENJEUX DU TERRITOIRE

La stratégie repose sur la base des travaux des commissions et débats tenus lors des ateliers table ronde en journée de séminaire en collaboration avec le Conseil de développement. La stratégie est le corps du projet de territoire, celle qui servira de référence et de « fil-rouge » dans la conduite de la politique intercommunale jusqu'à la production du plan d'actions. Les étapes de la construction du projet de territoire ont permis de faire apparaître des **enjeux** pour la Communauté de Communes du Val de Sully :

► Des enjeux sociaux / humains :

- Les jeunes : départ vers les pôles urbains voisins plus attractifs.
- Le vieillissement de la population : adaptation des logements – services de maintien à domicile / relation commune – hôpital – médecins.
- La précarité sur le territoire – solidarité.
- L'offre de services médicaux saturée.
- Le besoin d'épanouissement de tous : la culture, la formation, le lien social, le bénévolat / les associations.
- La santé : se faire soigner facilement, consommer mieux, ...

► Des enjeux économiques :

- Le maintien de l'emploi local, pour ne pas augmenter l'effet « commune dortoir » et maintenir les jeunes sur le territoire.
- Le développement du tourisme sous diverses formes.
- Une agriculture concurrencée par l'urbanisation, mais un potentiel à développer : les circuits courts.

► Des enjeux en matière d'urbanisme :

- La consommation de l'espace naturel par l'étalement urbain (course à la maison individuelle et à l'extension urbaine) : risques naturels, perte de biodiversité, de ressources naturelles.
- Le manque de diversité de logements et le risque de ne pas pouvoir offrir un parcours résidentiel complet tout au long de la vie, notamment manque de petits logements à destination des jeunes et des personnes âgées autonomes.
- L'intégration paysagère des bâtiments neufs (zone d'activité, lotissements, ...).
- Des nuisances liées aux trajets quotidiens : la relation transport de marchandises, flux domicile-travail et transport collectif.

► **Des enjeux environnementaux :**

- Des ressources exploitables : l'eau, les forêts, le soleil, ...
- Des richesses écologiques indéniables : entre préservation et valorisation.
- Des nuisances, des déchets, des risques à gérer quotidiennement (inondation, nucléaire, ...).
- Eco-citoyenneté : une prise de conscience de la population.

► **Des enjeux structurels :**

- Une Communauté de Communes qui a vu son périmètre grossir, des impacts financiers et fiscaux à définir avec les communes.
- Une recherche de cohérence de l'action publique avec le nouveau découpage institutionnel : traiter la question de cohésion, d'identité et de relation entre bourg – communes relais – communes rurales ... des liens à conforter.
- Une communication intercommunale à développer.

E. LES ENJEUX EXTÉRIEURS

Comme tout établissement public, la **Communauté de Communes du Val de Sully est soumise à un certain nombre de contraintes ou d'évolutions**, que l'action publique doit nécessairement prendre en compte lors de la mise en place de la stratégie, car elles auront un effet probable d'ici les prochaines années.

► **Les enjeux partagés par les acteurs voisins**

- L'influence grandissante d'Orléans Métropole dans le département et la proximité immédiate de l'aire urbaine d'Orléans (A titre d'information, les communes de la CC VdS de Neuvy-et-Sullias et de Vannes-sur-Cosson font partie de cette aire urbaine).
- Un territoire diversifié qui concentre beaucoup d'habitants et d'acteurs entre l'axe ligérien et la Sologne.
- Un nouvel acteur sur la scène départementale : le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

► **Les enjeux règlementaires :**

- La réforme des collectivités et notamment la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 qui confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.
- Les principes du développement durable et leurs traductions réglementaires à travers la loi du 12 juillet 2010 « Grenelle II de l'Environnement » portant engagement national pour l'environnement.
- La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015, qui fixe les plans d'action qui accompagnent les acteurs français pour contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.
- Assumer de nouveaux transferts de compétence, notamment la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

► **Les défis de demain**

- La concurrence des acteurs territoriaux.
- Le réchauffement climatique, la disparition annoncée des ressources énergétiques : adaptation des territoires au réchauffement – actions pour inverser la tendance.
- Vers une concentration de la population active sur la vallée de la Loire au détriment du sud du Loiret principalement.

Le projet de territoire de la Communauté de Communes du Val de Sully **se fixe comme objectif central de renforcer l'attractivité** de son territoire. **La stratégie envisagée répond globalement à 3 grands enjeux** différents mais complémentaires :

1. Un enjeu pour la croissance économique ;
2. Un enjeu pour l'identité et l'équité territorial ;
3. Un enjeu pour la qualité du cadre de vie.

F. LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS TERRITORIAUX



A la suite des constats partagés en atelier table ronde, il a été décidé de poursuivre ce travail sous forme thématique. Puis dans une phase d'analyse et de synthèse, il a été jugé opportun au vu de nombreux thèmes transversaux de **combinaison certains thèmes et de les regrouper sous forme d'orientations et d'objectifs.**

C'est pourquoi la **stratégie de territoire se décline à travers 5 orientations stratégiques** répondant à 18 objectifs, eux-mêmes traduits en 25 actions.



Des enjeux ...

... qui trouvent des orientations stratégiques

I. Un enjeu pour la croissance économique

A. Accompagner les acteurs économiques du territoire

B. Promouvoir l'image du territoire auprès des cibles prioritaires

II. Un enjeu pour l'identité et l'équité territorial

C. Proposer un territoire innovant, plus accessible et mieux connecté

D. Nouer des partenariats

III. Un enjeu pour la qualité du cadre de vie

E. Diversifier et renouveler l'offre de proximité



... qui se traduisent en 15 objectifs territoriaux

1. Renforcer l'offre de formation

9. Diversifier le parc de logement

2. Soutenir et développer l'économie locale

10. Développer la culture du risque

3. Diversifier l'offre touristique

11. Renforcer le lien avec les acteurs locaux

4. Mieux accueillir les touristes

12. Maintien et développement de l'offre santé

5. Participer à la vie sociale de la population locale

13. Lutter contre le départ des personnes âgées

6. Favoriser la transition énergétique et écologique

14. Mailler le territoire en structures sportives et de loisirs

7. Renforcer et développer les transports

15. Développer la culture pour tous

8. Accompagner le développement du numérique



... Qui se déclinent en 18 actions

ORIENTATION A. ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Malgré une bonne desserte et des entreprises pourvoyeuses d'emplois, les élus constatent que l'économie est à deux vitesses (les communes le long de l'axe ligérien et les autres). Les habitants demandent souhaitent un retour à la consommation locale pour certains biens de consommation courante, la recherche de circuit court est entrée dans le vocabulaire du grand public. La Communauté de Communes du Val de Sully a mis en évidence une série d'objectifs à atteindre pour accompagner les acteurs, les habitants, les structures du territoire dans les secteurs économiques confondus. **Trois grands objectifs ont été soulevés pour satisfaire pour cette orientation stratégique :**

OBJECTIF N°1 - RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION

Les jeunes, les entreprises locales souffrent du manque de centre de formation. Les jeunes s'expatrient pour se former et ne reviennent pas forcément et les entreprises peinent à recruter des employés qualifiés. Aujourd'hui, la CC VdS veut avoir une politique active pour aider les personnes en difficulté sociale, par le soutien à l'emploi, mais souhaite aussi aider les personnes très éloignées de l'emploi, exclues du circuit économique. **Il s'agit donc** d'accroître l'offre de formation après le collège sur le territoire. Les différentes pistes de réflexion sont :

- > **Développer** l'offre de formation (initiale et transition professionnelle)
- > **Favoriser** l'implantation d'un lycée d'enseignement général
- > **Recenser** les besoins en formation professionnelle en lien avec les besoins des entreprises locales (avec les systèmes d'alternances)
- > **Développer** les structures d'accueil pour les stagiaires, apprentis, ...

OBJECTIF N°2 - SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE

Le meilleur soutien à l'économie locale reste l'attractivité du territoire. La CC VdS est consciente que le développement de l'économie ne se fera pas sans une planification et des projets à une échelle supérieure au territoire. Aussi des liens économiques avec d'autres structures ou territoires sont nécessaires. Afin de soutenir les acteurs économiques locaux, **différents leviers sont possibles** : le soutien et le développement de filières courtes de commercialisation et de productions ; aide à la formation ; aide aux logements.

- > **Privilégier** une offre locale / **consolider** l'offre locale
- > **Faire** la promotion des circuits courts
- > **Créer** un hôtel de l'entrepreneuriat (ou pépinière d'entreprises)
- > **Développer** le tourisme
- > **Développer** l'agroalimentaire
- > **Aider** les porteurs de projet innovant
- > **Œuvrer** pour le transport de personnes et de marchandises
- > **Aider** au développement de la tangente Châteauneuf-sur-Loire / Gien

Le Val de Sully voit sa population vieillir malgré l'arrivée de ménages avec de jeunes enfants et un renouvellement démographique plutôt dynamique. L'augmentation du nombre de personnes âgées dans les années à venir doit être pris en compte dans l'aménagement du territoire : le 3^{ème} et le 4^{ème} âge (et leurs proches) n'aspirent plus aux mêmes modes de vie qu'auparavant et les attentes et besoins se sont diversifiés autour des questions de logement. Cette évolution sociale doit être prise en compte.

En 2013, il y a 26% de la population qui a plus de 60 ans sur le territoire et demain cette proportion va augmenter. Il **convient d'accompagner cette population** désireuse de services de proximité dans son parcours résidentiel et économique. La CC VdS a listé pour cela quelques objectifs à atteindre :

- > **Rendre accessible** aux personnes à mobilité réduite l'ensemble des équipements publics et commerces
- > **Développer** l'hébergement de personnes âgées non médicalisées (foyer-logement, maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie – MARPA, petites unités de vie, ...)

OBJECTIF N°3 - DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE

Parce que le tourisme à la CC VdS ne se limite pas au château de Sully-sur-Loire, l'oratoire carolingien de Germigny-des-Prés, la Sologne, et la forêt d'Orléans, la CC VdS souhaite encourager une offre touristique diversifiée pour fidéliser la clientèle et la diversifier.

Les pistes évoquées par les élus sont le tourisme de nature, le tourisme gastronomique, le tourisme patrimonial et architectural, le tourisme industriel notamment.

- > **Adapter** le mobilier urbain sur les circuits touristiques (Loire à vélo, Sologne, vélo rail)
- > **Développer** l'offre de location de vélo (y compris la réparation), de canoé kayak
- > **Encourager** les entreprises de type « SOS vélo » + retour aux gares en minibus pour les utilisateurs des pistes cyclables
- > **Augmenter** la qualité de l'accueil (hors office de tourisme)
- > **S'appuyer** sur le rayonnement du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO et sur la mission Val de Loire
- > **Mettre en lumière** la Sologne sur la partie Sud du territoire
- > **Développer** le patrimoine vernaculaire (richesses architecturales)
- > **Capitaliser et augmenter** le maillage de voie douce au Nord
- > **Mener une politique** pour reconquérir la Loire
- > **Mettre en valeur** le fleuve Loire avec des manifestations (ex : gabares)

En lien avec la diversification de l'offre touristique, la CC VdS et les acteurs du tourisme ne proposent pas assez de packs, de services, d'équipements permettant de retenir les clients sur un moins deux journées.

Les acteurs du territoire sont persuadés que le territoire communautaire mériterait d'être découvert plus longuement, **c'est pourquoi les élus souhaitent** que les clients soient accueillis dans les meilleures conditions (qualité d'accueil et services / équipement).

- > **Prévoir** des packs / circuits touristiques de 2 jours + journées à thème
- > **Prévoir** une offre tourisme de standing / haut de gamme (restauration / hébergement)
- > **Soutenir** la création d'hébergement de groupe permettant d'accueillir un bus de 60 personnes
- > **Se doter** d'aires de camping-car
- > **Prévoir** des liaisons en transport en commun vers les nœuds routiers et ferroviaires
- > **Œuvrer** pour la transformation du pont de chemin de fer à Sully-sur-Loire en voie douce

ENJEU II. L'IDENTITE ET L'EQUITE TERRITORIAL

ORIENTATION B. PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE AUPRÈS DE CIBLES PRIORITAIRES

Les acteurs locaux sont unanimes sur les qualités du territoire (cadre de vie, bassin d'emploi, réseaux viaires, paysages, ...), mais dans le même temps, tous s'accordent à dire que les potentialités du territoire ne sont pas suffisamment exploitées et mises en valeur. De même la culture touristique et / ou la culture de l'accueil fait parfois défaut.

Pourtant, les structures d'hébergement sont suffisamment diversifiées pour couvrir l'ensemble de la clientèle (saisonniers, à l'année, de passage, affaires, ...). Cependant, le territoire souffre d'un manque de gîte de groupe et d'hôtel capable d'accueillir un bus de 60 personnes, et un hébergement haut de gamme.

Faire connaître le territoire aux touristes et à la population est une gestion quotidienne pour conserver et augmenter le flux de personnes. **Les élus travaillent régulièrement sur les objectifs suivants :**

OBJECTIF N°4 - MIEUX ACCUEILLIR LES TOURISTES

La CC VdS regorge de ressources touristiques, la collectivité entend bien promouvoir ses atouts pour être un acteur à part entière du tourisme à l'échelle du département et de la région au minimum. Malgré un classement partiel du territoire au patrimoine mondial (UNESCO). Pour palier le déficit d'image de la part du grand public, la CC VdS entend actionner les leviers suivants :

- > **Augmenter** les supports de communication (médias, jeux-concours, atelier avec les primaires)
- > **Augmenter** la communication en termes de signalétique y compris sur l'autoroute
- > **Communiquer** sur le tourisme industriel
- > **Mettre** en valeur des chemins de randonnée
- > **Adapter** le mobilier urbain (Loire à vélo, Sologne, vélo rail)
- > **Renforcer** la lisibilité des actions communautaires dans l'espace public (ex : mobilier urbain, signalétique, ...)
- > **Développer** et promouvoir des rendez-vous culturels récurrents (festivals, fête de la Sauge, ...) dans la perspective d'un rayonnement extérieur

OBJECTIF N°5 - MIEUX ACCUEILLIR LA POPULATION LOCALE

Si prisées dans les villages à la campagne et à la fois si fragiles, la préservation et la promotion du cadre de vie sont des missions quotidiennes. **La CC VdS, de par ses actions et ses partenariats entend mettre en lumière le cadre de vie champêtre et agréable.**

- > **Faire prendre conscience** à chacun que l'environnement est l'affaire de tous
- > **Faire venir des intervenants** dans les écoles pour sensibiliser les enfants (ex : utilisation d'une salle dans le centre d'interprétation)
- > **Gérer les déchets** (guide du tri, localisation de la déchetterie la plus proche, quid du transport des déchets pour les personnes non motorisées ...) → Déchetterie à Sully-sur-Loire, Cerdon, Ouzouer-sur-Loire, Bray-Saint-Aignan (+proximité de Tigy)
- > **Envisager** la création d'un centre d'interprétation de l'environnement ou un pôle environnemental
- > **Encourager** la reprise d'exploitations agricoles (« sinon les paysages vont changer en Sologne »)
- > **Rappeler** aux riverains la responsabilité de l'entretien courant des trottoirs (arrêtés municipaux)
- > **Envisager** la création d'un pôle de préservation itinérant (faune / flore)

Faire la promotion de la Communauté de Communes du Val de Sully, de ses équipements, de ses paysages, de ses services, c'est employer des moyens pour faire parler du territoire. Ces dispositifs le rendront que plus attractif.

Il s'agit de dynamiser le territoire en faisant la promotion de l'existant et en réfléchissant au développement de demain en se basant sur le principe du « marketing territorial » (chercher à se différencier). **Structurer** une politique de valorisation du patrimoine à l'échelle du territoire dans la perspective d'une labellisation « Ville et pays d'art et d'histoire ».

- > **Adapter** le mobilier urbain (Loire à vélo, Sologne, vélo rail)
- > **Soutenir** l'évènementiel sportif ou culturel
- > **Créer** des évènements fédérateurs
- > **Mieux** communiquer sur l'existant

ORIENTATION C. PROPOSER UN TERRITOIRE INNOVANT, PLUS ACCESSIBLE ET MIEUX CONNECTÉ

La Communauté de Communes du Val de Sully souhaite être un acteur incontournable du bien-être quotidien des habitants du territoire, tout en favorisant le dynamisme démographique et l'économie locale. **Ces objectifs participent d'une manière transversale à l'attractivité du territoire et à son développement.**

OBJECTIF N°6 - FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ECOLOGIQUE

A travers le projet de territoire, la CC VdS souhaite poursuivre ses efforts pour permettre la diminution des émissions de gaz à effet de serre, tant chez les particuliers que les entreprises, mais aussi à travers ses équipements publics, servant ainsi d'exemple pour tous les citoyens.

Parce que la réglementation thermique 2020 approche (les bâtiments devront produire plus d'énergie qu'ils n'en consomment), la CC VdS souhaite favoriser la transition énergétique en favorisant l'utilisation des énergies renouvelables sur le parc immobilier (rénovation et construction neuve).

- > **Favoriser** l'utilisation de photovoltaïque (utilisation difficile en secteur ABF)
- > **Encourager** l'utilisation des énergies renouvelables
- > **Expérimenter** la filière bois
- > **Mener** une réflexion sur la gestion des déchets (information du public)

L'éco-construction, les énergies renouvelables et la rénovation seront développées pour améliorer la performance énergétique dans le bâti. Le projet de territoire sera l'occasion d'étudier, les opportunités de développement de nouvelles filières d'économie « verte », créatrices d'emploi.

Être un acteur du développement durable, c'est encourager les nouvelles pratiques ayant un effet positif sur l'environnement (agir sur la pollution, la réduction de gaz à effet de serre, ...).

La CC VdS se doit d'être à l'écoute des innovations.

- > **Développer** le « zéro phyto » (outils, usages, formations, ...)
- > **Mener** une réflexion sur l'éclairage public (intensité, renouvellement, ...)
- > **Promouvoir** le tourisme écoresponsable
- > **Régler** la question du financement de la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Par ailleurs, la CC VdS souhaite être un acteur de la société de demain, de plus en plus de compétences lui reviennent, elle doit anticiper et favoriser les pratiques innovantes.

- > **Développer** le coworking
- > **Accélérer** le déploiement et l'usage du numérique
- > **Planter** des bornes de recharge pour les véhicules électriques

La CC VdS souhaite également aider les ménages dans la rénovation de leur patrimoine bâti. Avec 67% de logements datant d'avant 1990, le patrimoine bâti de la CC VdS est ancien et parfois mal entretenu. Conscients que des freins à la rénovation existent (normes, coûts, succession, ...).

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) démontre l'importance accordée aux économies d'énergie dans l'habitat par les habitants du territoire. Il faut engager cette dynamique en incitant aux actions amenant une baisse de la consommation énergétique des logements et en introduisant dans cet enjeu les problématiques de la durabilité des techniques employées. **La collectivité souhaite agir** sur le plan financier en favorisant les réhabilitations.

Phénomène insuffisamment évalué à sa juste mesure, **l'indignité dans le logement** prend des formes variées, régulièrement invisibles depuis l'espace public. La lutte contre les logements indignes passe donc par une connaissance approfondie du parc résidentiel et par la mise en place d'outils de repérage et de transmission des situations sensibles aux acteurs (ANAH notamment) détenant les leviers d'action adéquates. Le lien de proximité et le dialogue sont deux facteurs déterminants dans cette lutte qui peut impliquer des drames sociaux.

- > **Réhabiliter** les logements par des systèmes d'aides à la pierre
- > **Encourager** l'accès aux logements (par le biais d'un OPAH notamment qui est en cours)

OBJECTIF N°7 - RENFORCER ET DÉVELOPPER LES TRANSPORTS

Parce qu'elles ont vu pour la première fois l'usage de la voiture stagner, les années 2000 marquent un tournant dans l'histoire de la mobilité quotidienne, encore fortement tournée vers le mode de déplacement individuel (automobile en numéro 1). Il s'agit de mener une politique publique pour structurer une mobilité interne au territoire, et aux services des citoyens.

Les élus, les habitants, les parents, tous constatent que le transport collectif à la CC VdS est compliqué, il est presque entièrement dévolu au transport scolaire. Beaucoup de besoins en transport se font sentir sur le territoire (ex : pour les jeunes travailleurs non motorisés, pour les personnes âgées, ...).

La CC VdS veut réfléchir au transport de demain (en termes d'utilisation), en adéquation avec le maillage rural du territoire communautaire.

- > **Être un interlocuteur** avec la région pour REMI
- > **Réflexion** sur la mise en place d'un minibus (20 places)
- > **Réflexion** sur le transport ferroviaire (voyageurs et fret) : remettre en service jusqu'à la commune des Bordes
- > **Défendre** la ligne Paris / Gien
- > **Développer** les plateformes de covoiturage (application « BlaBlaCom », tableau de réservation, ...)
- > **Créer** un réseau de chauffeurs
- > **Favoriser** les déplacements pour les adolescents
- > **Développer** les sorties et les activités
- > **Envisager** le transport de proximité communautaire

La Communauté de Communes souhaite profiter de son maillage en voies douces et pistes cyclables (notamment la Loire à vélo) pour développer son réseau. Elle souhaite être associée à la démarche d'extension du réseau et **être un partenaire incontournable des modes de déplacements doux.**

- > **Être** un partenaire pour la mise en place de voies douces et de pistes cyclables en lien avec les politiques départementales et régionales

Le diagnostic et les entretiens avec les communes ont permis aux élus et au conseil de développement de cibler les besoins des habitants, parmi eux, il a noté que les jeunes n'ayant pas de permis de conduire et n'ayant pas de véhicule peinent à trouver du travail, d'autant si l'entreprise se situe hors de la commune de résidence.

L'obtention du permis de conduire est un vrai frein à l'embauche en milieu rural (tout comme le manque de formation). Pour aider les habitants à se déplacer et à trouver du travail, **la CC VdS souhaite pour cela :**

- > **Soutenir** les candidats du permis B (mettre sous condition que les jeunes restent travailler sur le secteur)
- > **Rénover** les infrastructures routières

OBJECTIF N°8 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

Lancé en 2010, le programme national très haut débit vise à proposer le très haut débit à 70% des Français dès 2020, et à tous en 2025. La montée en débit sur cuivre doit donc permettre d'attendre l'arrivée du très haut débit desservi par une liaison en fibre optique.

Le très haut débit représente en effet un fort enjeu de développement économique et d'aménagement du territoire au bénéfice de l'ensemble de la population et des entreprises.

La CC VdS entend bien être un partenaire incontournable pour le déploiement généralisé de la montée en débit sur le réseau cuivré et à plus long terme pour le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné.

- > **Développer et resserrer** la trame numérique
- > **Promouvoir** le télétravail (lien avec les communications numériques)
- > **Accompagner** la population dans les usages du numérique

OBJECTIF N°9 - DIVERSIFIER LE PARC DE LOGEMENT

La construction d'une **politique territoriale de l'habitat** repose sur une solide connaissance du parc de logements et du bâti en général, du contexte sociodémographique et sur la prise en compte des problématiques d'aménagement du territoire associées, comme la consommation foncière. **Cette connaissance se crée, se développe et s'entretient au moyen d'outils de veille.** Elle permet de faire converger les actions autour de l'habitat pour en améliorer l'efficacité.

Une partie du parc immobilier ancien ne correspond plus à la demande actuelle. Les jeunes et les personnes âgées se retrouvent dans l'obligation d'occuper de grands logements (on parle de sous-occupation du logement) avec des conséquences économiques importantes.

Pour permettre d'accueillir convenablement cette population, **la CC VdS entend** favoriser un parc de logement diversifié.

- > **Développer** le secteur locatif (y compris à courte durée pour accompagner les stagiaires par exemple)
- > **Encourager** des actions avec SOLIHA (solidaires pour l'habitat)
- > **Encourager** la création de petits logements (pour tous types de publics)

OBJECTIF N°10 - DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE

Le territoire communautaire est soumis à des risques importants de trois ordres : le risque inondation, les risques de mouvement de terrain, le risque technologique. Le projet de territoire doit poursuivre le travail d'appropriation des élus et de la population face aux risques, pour une meilleure prise en compte du facteur risque dans l'urbanisation. En outre, la sensibilisation des habitants sera préconisée.

Les documents réglementaires élaborés en matière de prévention des risques, ont deux rôles essentiels : informer (manque de connaissance), mais surtout sensibiliser les habitants à la question des risques.

La CC VdS entend être un partenaire incontournable dans la gestion du risque via ses compétences en matière d'aménagement du territoire et de communication.

- > **Se mobiliser** sur le PPRi
- > **Gérer** les contrats d'entretien et de restauration des rivières
- > **Prendre conscience** des risques liés aux transports routiers

ORIENTATION D. NOUER DES PARTENARIATS

Parque que la stratégie de développement ne doit pas être seulement pensé au niveau local, **il s'agit d'ouvrir les portes de la réflexion aux territoires environnants et aux acteurs extérieurs.** De même, les objectifs mentionnés peuvent dépasser le champ de compétence de la Communauté de Communes du Val de Sully, puisque ce rapport exprime la feuille de route répondant à l'ensemble des besoins quotidiens des habitants. Des projets et actions peuvent être initiés par d'autres organismes publics et même par des acteurs privés.

OBJECTIF N°11 - RENFORCER LE LIEN AVEC LES ACTEURS LOCAUX

La CC VdS entend collaborer, écouter ses partenaires locaux, ses habitants pour faire remonter les besoins et faire vivre le projet de territoire.

- > **Mener** des actions avec les collègues
- > **Impliquer** les jeunes du territoire (ex : développer les conseils municipaux / communautaires des jeunes)
- > **Mettre en place** des actions pour l'aide à la parentalité

Force est de constater que l'accès aux services est très difficile pour les personnes non motorisées. En effet, les ménages qui n'ont pas le permis, les personnes âgées éprouvent des difficultés à accéder aux services quotidiens. **Il s'agit de rendre accessible tout un panel de services répondant à des besoins quotidiens.**

Par exemple, il est possible de passer une convention entre les taxis et les communautés de communes afin de gérer un système de transport à la demande par taxis. Les utilisateurs souhaitant recourir à ce mode de transport à la demande paieront l'équivalent d'un ticket de bus, tandis que la collectivité prendra le reste en charge. Ce système permettra aux taxis de rester indépendants, mais d'avoir une activité complémentaire leur permettant de prendre plusieurs personnes en même temps.

- > **Réflexion** sur le besoin en transport à la demande
- > **Favoriser** l'accès au centre-ville (arrêts minutes par exemple)
- > **Nouer des partenariats** avec les sociétés de taxi
- > **Encourager** les services et commerces ambulants
- > **Fournir** une aide à l'accès au numérique (formation à l'information de base)

ORIENTATION E. DIVERSIFIER ET RENOUELER L'OFFRE DE PROXIMITÉ

Faire de l'accès aux services de proximité pour tous, une réalité. L'accès aux services fonde l'égalité des citoyens et des territoires. Dans ce cadre, une attention particulière a été portée à l'accès aux soins et à la lutte contre les déserts médicaux, et sur le parcours de soins de la personne âgée, impliquant l'ensemble des acteurs concernés (hôpitaux de proximité, professionnels de santé libéraux, services d'aide à domicile, collectivités ...). **Il s'agit globalement d'agir pour des services à la population efficaces et utiles.**

OBJECTIF N°12 - MAINTENIR ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE SANTÉ

Les habitants de la CC VdS souffrent de l'éloignement des praticiens de santé, consciente qu'il ne peut avoir de médecin dans chaque village, la CC VdS essaye de trouver des pistes à son échelle pour résorber le phénomène de désert médical (déficit de médecin dans les territoires non universitaires et donc rural).

A l'échelle du département, il y a 1 médecin généraliste pour 1 000 habitants. A la CC VdS, c'est 1 médecin généraliste pour 2 050 habitants. **Il s'agit de trouver les moyens pour rapprocher les praticiens de santé des habitants.**

- > **Envisager** un bus itinérant qui parcourt les communes (ex : ophtalmologiste, ...)
- > **Développer** la télémédecine
- > **Développer** le transport à la demande
- > **Développer** et faire la promotion des pôles de santé et des professionnels de la santé (généralistes, spécialistes, secteur paramédical, ...)
- > **Encourager** la solidarité des habitants des différentes communes (co-voiturage, services, ...)
- > **Préserver** les structures de santé en centres-villes et pôles relais

Une des raisons qui explique le déficit du nombre de professionnels de santé, c'est l'éloignement des centres de formation (la faculté de médecine la plus proche est celle de Tours à quelques 170 km). Le manque d'attractivité globale du territoire y joue aussi pour beaucoup.

Les praticiens de santé, tout comme les nouveaux habitants recherchent la qualité de vie de la campagne, mais avec les services de la ville, **aux élus par le biais de politiques publiques de faciliter l'installation de ces professionnels de la santé du territoire.**

- > **Décentraliser** une partie de la faculté de médecine de Tours à Orléans
- > **Conforter** l'hôpital de Sully-sur-Loire
- > **Accroître** l'attractivité globale du territoire (transport, logement, numérique, éducation, culture, ...)

Trop souvent délaissé, par manque de connaissance, **il s'agit de dialoguer avec les structures et instances en lien avec les personnes en situation de handicap.** Les personnes en situation de handicap sont victimes des établissements recevant du public (ERP) inadaptés, de chômage, de manque de scolarisation, de structure d'accueil.

La CC VdS envisage des actions avec ses partenaires pour développer les structures pour les personnes handicapées.

- > **Recenser** les besoins des personnes handicapées sur le territoire
- > **Envisager** la création d'une structure d'accueil pour les personnes handicapées (autisme notamment)
- > **Encourager** la mise à disposition ponctuelle de fauteuils roulants
- > **Aider** les ménages à réaliser l'aménagement pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Conscient que le milieu médical et paramédical évolue rapidement, **la CC VdS souhaite être un partenaire à l'écoute** des professionnels de la santé pour mener des actions innovantes. Il y a fin 2017, 12 médecins généralistes pour 24 600 habitants soit près d'un médecin pour 2 050 habitants.

Les médecins et les patients souffrent de cette situation catastrophique de désert médical, d'autant plus que les 2/3 vont être en âge de partir à la retraite dans moins de 10 ans. A noter aussi que 58% des médecins généralistes se situe à Sully-sur-Loire et 83% sur l'axe ligérien. Les élus sont conscients que l'installation d'un médecin dépend principalement de l'attractivité globale du territoire, cependant elle reste à l'écoute de projets itinérants (exemple : cabinet de consultation itinérante dans un minibus équipée).

Il est de plus en plus courant que les ménages viennent consulter ou se soigner à Gien ou à Orléans. Or les ménages non motorisés (essentiellement les personnes âgées) n'ont pas

toujours accès ou envie de choisir une offre de transport de type taxi, VSL (véhicule sanitaire léger), transport à la demande, ... La question de l'accès aux médicaments peut également poser problème pour certains ménages non motorisés et sans aides à domicile.

- > **Soutenir** des initiales locales pour rapprocher le corps médical des habitants,

OBJECTIF N°13 – LUTTER CONTRE LE DEPART DES PERSONNES ÂGÉES

Trop souvent, les personnes âgées en fin de vie font face à deux choix : vivre en maison de retraite ou vivre chez leurs enfants. La production de logements adaptés (plus petit et aux normes PMR) et le développement du maillage de services à la personne (y compris les aides) seraient autant de points positifs pour que le maintien à domicile se développe.

La CC VdS souhaite intervenir auprès des personnes âgées.

- > **Favoriser** le maintien à domicile (Aider la silver économie)
- > **Aider** les ménages à réaliser l'aménagement PMR
- > **Consolider** le rôle de l'Hôpital de Sully-sur-Loire sur le territoire communautaire et les structures à destination des personnes âgées

OBJECTIF N°14 - MAILLER LE TERRITOIRE EN STRUCTURES SPORTIVES ET DE LOISIRS

La CC VdS, nouvellement créée, est face à une inégale répartition de ses structures. Historiquement, les communes au Nord sont plus développées, plus peuplées (notamment depuis la création de la centrale nucléaire de production d'électricité de Dampierre-en-Burly en 1980). Pour remédier à ce déséquilibre, la CC VdS entend :

- > **Mailler** le territoire en ALSH (Sud)
- > **Développer** le sport dans les villages
- > **Mener** des actions pour les 11 à 14 ans
- > **Planter** des City Stade (mais difficulté pour attirer le public féminin)
- > **Rénover** les structures
- > **Développer** le centre multi-accueil
- > **Prévoir** la capacité d'accueil des ALSH (en cas de changement en semaine de 4 jours)
- > **Communiquer** sur l'offre des associations et les créneaux horaires d'utilisation des équipements sportifs et culturels

OBJECTIF N°15 - DÉVELOPPER LA CULTURE POUR TOUS

La culture n'est pas le fait de quelques connaisseurs et de curieux, la culture propre au territoire mérite d'être connue de tous ses habitants. La stratégie de développement dédiée à la culture doit de proposer un projet culturel populaire, au bénéfice du plus grand nombre et générateur de liens sociaux intergénérationnels. Ce projet s'articule autour du développement de l'organisation de l'offre culturelle et de l'accès aux actions culturelles. **La CC VdS souhaite développer des actions** pour faciliter l'accès à la culture et distribuer de l'information auprès de ses administrés.

- > **Développer** les nouvelles technologies
- > **Définir** pour la collectivité un positionnement culturel adapté au territoire et complémentaire de l'offre portée d'autres acteurs (ex : investir le champ des musiques actuelles en complément du Festival de Sully porté par le Département)
- > **Développer** des propositions culturelles dans des lieux patrimoniaux (ex : Château de Sully en partenariat avec le Département)
- > **Développer** les projets d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes publics, notamment en milieu scolaire
- > **Encourager** les loisirs et la création artistique
- > **Participer au rayonnement et développer la notoriété** du territoire en renforçant l'identification de la collectivité par les habitants, les usagers, les partenaires ...
- > **Soutenir** la présence et la création artistique sur le territoire (commandes, résidences, lieu d'exposition jeunes talents, ateliers tout publics encadrés par des artistes professionnels...)
- > **Encourager** la lecture pour tous (utilisation et mise en réseau des médiathèques, bibliothèques, ...)
- > **Faire vivre** le projet de territoire auprès des citoyens « la Communauté de Communes s'engage ... »

Bien que le Sud profite d'une histoire riche, ces communes sont insuffisamment pourvues de services et d'équipements en lien avec la culture, la fusion de Communauté de Communes est l'occasion de **réfléchir à un équilibre entre le Nord** (historiquement plus développé) **et le Sud de la CC VdS**. L'objectif est de mener des actions culturelles dans toutes les communes pour que la culture soit accessible à tous.

- > **Équilibrer** l'offre en équipements et en service culturels entre le nord et le sud
- > **Développer** les propositions artistiques et culturelles itinérantes / de plein air / dans l'espace public (ex : ciné plein air, arts de la rue...)

IV. PLAN D' ACTIONS

A. MÉTHODOLOGIE

Le plan d'actions traduit la déclinaison opérationnelle de l'objectif à atteindre défini lors de la stratégie. Certaines actions doivent s'additionner pour créer les conditions nécessaires à la réalisation d'un seul objectif (actions transversales). **Chaque action fait l'objet d'une fiche qui est intégrée au projet de territoire.** Cette fiche contient l'objet de l'opération, son exposé synthétique, le plan de financement prévisionnel s'il est évaluable, les moyens à mobiliser, le calendrier prévisionnel et les indicateurs de suivi.

Lors d'un second atelier table ronde le **24 octobre 2017**, les groupes de travail se sont penchés sur le plan d'actions à mettre en œuvre et la temporalité afin de définir quelles sont les actions prioritaires.



Les élus ont souhaité travailler par thématique lors de l'élaboration du plan d'actions. La raison principale est le fait que des synthèses AFOM ont été établies pour chaque thème (travail de diagnostic), dès lors il a été décidé de travailler les actions de manière thématique. Cependant, il a été constaté que des actions étaient transversales dans plusieurs thèmes. C'est pourquoi **le plan d'actions n'est pas décliné sous la forme thématique mais sous la forme de d'orientation stratégique et d'objectif répondant aux besoins du territoire.**

Pour mémoire, les commissions, les élus et le Conseil de développement ont travaillé sur différents thèmes :

1. L'économie, l'emploi, la formation
2. Le tourisme
3. Le logement, la transition énergétique
4. Le transport, la mobilité, accès aux services
5. La petite enfance, la jeunesse
6. La santé, les personnes âgées, le handicap
7. La culture, la communication
8. L'environnement

La fiche action vient exposer et détailler le contenu de chaque action inscrite au projet de territoire. Elle précise notamment en quoi consiste l'action, comment elle peut être mise en œuvre, avec quels moyens (financiers, techniques, humains) et dans quel délai. **Véritable outil de suivi, elle n'est pas figée au moment de l'approbation du projet et continue à évoluer**, au fil des développements des travaux des commissions, des décisions stratégiques des élus et en fonction des modifications législatives et réglementaires. **Chaque fiche-action traduit une finalité opérationnelle du projet de territoire.**

B. LA TRADUCTION OPÉRATIONNELLE DU PROJET DE TERRITOIRE

ENJEU I. CROISSANCE ECONOMIQUE		
ORIENTATION A. ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE		
OBJECTIF N°1 - RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION		
Action - I.A.1.1. Développer l'alternance et les chantiers-écoles		
Descriptif du projet :	<p>Après avoir mené une étude et / ou une enquête sur les besoins des entreprises, il s'agit de définir le type de formation à proposer et estimer la capacité d'accueil du centre de formation du territoire.</p> <p>Le concept de chantier-école serait alors à développer sur différents domaines, pour former la main-d'œuvre locale. Ce centre de formation pourrait s'adapter assez rapidement à la demande des entreprises ou pourrait être accueilli dans les sites existants ou ponctuels répondant à un besoin (ex : tourisme).</p> <p>Il s'agit par ailleurs de développer divers dispositifs ou plateforme pour mettre en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi. Le développement de la formation en local passe également par la création de structures d'hébergement de type auberge de jeunesse ou foyer jeune.</p> <p>Proposer une offre de formation avec les bases du numérique pour tout type de public (flexi-centre ou dans les chantiers-écoles).</p>	
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage	CC VdS	
Partenaires	L'éducation nationale et les entreprises locales, la région, chambres consulaires, GIP « Loire&Orléans Eco », Initiative Loiret	
DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération	Etude sur le besoin des entreprises : Création d'un flexi-centre (investissement) :	
Date de démarrage escompté	Inconnue	
Durée de l'opération	2 ans	
INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION		
Indicateurs d'état		
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes ayant suivi la formation sur les bases du numérique	
Indicateur d'efficacité		

ENJEU I. CROISSANCE ECONOMIQUE

ORIENTATION A. ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

OBJECTIF N°1 - RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION

Action - I.A.1.2. Aider les entrepreneurs à s'installer

Descriptif du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer des espaces de rencontre de type coworking ou pépinière d'entreprises. ▶ Création d'une politique d'urbanisme commerciale. ▶ Aide financière ou matérielle des entreprises et artisans à s'installer (modalités à définir). ▶ Envisager l'embauche d'un développeur économique. 	
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage		
Partenaires	Région, GIP « Loire&Orléans Eco », Initiative Loiret, Chambres consulaires	
DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération		
Date de démarrage escompté	2018	
Durée de l'opération	5 ans	
INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION		
Indicateurs d'état	Nombre de bureaux offert en espace partagés de type pépinière ou espace coworking	
Indicateurs de suivi	Nombre d'embauches, apport à l'activité économique	
Indicateur d'efficacité		

ENJEU I. CROISSANCE ECONOMIQUE

ORIENTATION A. ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

OBJECTIF N°2 - SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE

Action - I.A.2. Soutenir les circuits courts et le réseau d'acteurs locaux

Descriptif du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutenir le commerce local de proximité notamment par la création de l'union commerciale (en cours avec l'association des commerçants, ...). ▶ Soutenir la création de points de vente fixe (ex : halle des petits producteurs, échoppe dans les offices de tourisme) ou itinérant faisant la promotion des produits du territoire. ▶ Créer des locaux éphémères d'expérimentation d'entreprise (boutiques éphémères « pop-up store »). C'est aussi un moyen de sonder la demande sur un nouveau produit ou concept. ▶ Engager des actions avec les bailleurs commerciaux. ▶ Inciter les collectivités territoriales à se fournir en circuit court. 	
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage		
Partenaires	Département, association des commerçants, mairies, représentant des bailleurs commerciaux	
DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération		
Date de démarrage escompté	2017	
Durée de l'opération	5 ans	
INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION		
Indicateurs d'état	Nombre de création d'entreprises sur la CC VdS	
Indicateurs de suivi	Mesurer la fréquentation des points de vente (logiciel de caisse) Nombre de points de vente pour des produits locaux (made in CC VdS)	
Indicateur d'efficacité	Nombre de boutiques éphémères rendues pérennes (actif sur au moins 12 mois) Taux de fréquentation des points de vente	

OBJECTIF N°3 - DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE

Action - I.A.3.1. Création de services pour les randonneurs et cyclotouristes

Descriptif du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer et soutenir la création d'espaces conviviaux autour de la Loire à vélo : points d'informations, hall à vélo sécurisés, un accès sanitaire et eau potable, des prises de recharge pour téléphone et vélo avec assistance électrique, wifi à disposition, ... ▶ Proposer en complément des parkings sécurisés pour les vélos sur les principaux sites touristiques (après repérage des lieux à équiper) et un coin sanitaire et accès à l'eau potable. ▶ Encourager des boucles à partir des itinéraires de la Loire à vélo. ▶ Envisager de remettre en état les structures de voies douces (ex : la passerelle sur le GR3 en forêt d'Orléans avec l'étang d'Orléans). ▶ Recenser les sentiers de randonnées. 	
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage	CC VdS	
Partenaires	Région, Département, ONF, associations de chemins de randonnées	
DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération		
Date de démarrage escompté	Inconnue	
Durée de l'opération	2 ans	
INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION		
Indicateurs d'état	Nombre de référencement Nombre de mètres linéaires de voies douces	
Indicateurs de suivi	Nombre d'utilisateurs	
Indicateur d'efficacité	Nombre de réservation sur la place de marché Taux d'occupation du parking Questionnaire satisfaction	

OBJECTIF N°3 - DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE

Action - I.A.3.2. Offre de service et de réservation

Descriptif du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer du lien entre les différentes propositions touristiques, en mettant en place une plateforme qui relie tous les sites touristiques, d'hébergement et de restauration de type « place de marché ». ▶ Créer des supports de recommandation « savez-vous que ... ? » avec un programme de fidélisation « d'autres personnes ont pris ce produit ». ▶ Favoriser l'installation d'un hôtel permettant d'accueillir un groupe d'au moins un bus de 50 personnes (se rapprocher de grands groupes hôteliers). ▶ Encourager le développement d'une offre touristique haut de gamme. 	
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage	CC VdS	
Partenaires	Services communication et tourisme – grands groupes hôteliers	
DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération		
Date de démarrage escompté	Inconnue	
Durée de l'opération	2 ans	
INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION		
Indicateurs d'état		
Indicateurs de suivi		
Indicateur d'efficacité		

ENJEU II. L'IDENTITE ET L'EQUITE TERRITORIAL

ORIENTATION B. PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE AUPRÈS DE CIBLES PRIORITAIRES

OBJECTIF N°4 - MIEUX ACCUEILLIR LES TOURISTES

Action - II.B.4. Se donner les moyens de mieux accueillir les touristes

Descriptif du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organiser des formations pour les prestataires de tourisme (en lien avec l'action I.A.1.1). ▶ Compléter la signalétique pour entretenir l'effet « circuit » y compris sur l'autoroute, y compris à destination des touristes internationales (langues étrangères). ▶ Augmenter les supports de communications et renforcer l'identité communautaire. ▶ Promouvoir le tourisme industriel. ▶ Développer et promouvoir des rendez-vous touristiques ou culturels récurrents. ▶ Soutenir le développement du Golf et soutenir la diversification de ses activités. ▶ Créer des aires de camping-cars. 	
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage	CC VdS	
Partenaires	Services communication et tourisme - CNPE	
DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération		
Date de démarrage escompté	Inconnue	
Durée de l'opération	En continu	
INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION		
Indicateurs d'état	Nombre de visiteur annuel sur les lieux de tourisme industriel Nombre de rendez-vous touristiques et culturels récurrents	
Indicateurs de suivi	Nombre de panneaux de signalétique créés	
Indicateur d'efficacité		

ENJEU II. L'IDENTITE ET L'EQUITE TERRITORIAL

ORIENTATION B. PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE AUPRÈS DE CIBLES PRIORITAIRES

OBJECTIF N°5 – PARTICIPER A LA VIE SOCIALE DE LA POPULATION LOCALE

Action - II.B.5. Ouvrir le territoire sur l'extérieur

Descriptif du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organiser un festival moteur réparti sur le territoire intercommunal. ▶ Créer un évènementiel varié (sportif, culturel, touristique, ...). ▶ Editer des sets de table pour les restaurants (information). ▶ Présenter la candidature au label Pays d'Arts et d'Histoire. ▶ Informer sur les lieux de tourisme vert. ▶ Mettre en lumière l'étang du Puits. 	
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage	CC VdS	
Partenaires	Service communication, tourisme et culture - Tissu associatif - Villes et Pays d'art et d'histoire	
DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération		
Date de démarrage escompté	2018	
Durée de l'opération	5 ans	
INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION		
Indicateurs d'état		
Indicateurs de suivi	Obtention du label Pays d'Arts et d'Histoire	
Indicateur d'efficacité		

OBJECTIF N°6 - FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ECOLOGIQUE

Action - II.C.6. Diffuser de l'information pour encourager la transition énergétique et écologique

<p>Descriptif du projet :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser les bonnes pratiques de rénovation et apporter du conseil (clôtures, équipements urbains, mobiliers, formes urbaines). ▶ Créer les outils de communication à destination des habitants du territoire. Entretien et renouveler cette communication en variant les thématiques et lui adjoindre une assistance, un conseil, identifié sur le territoire. ▶ Organiser des réunions d'information et distribuer des flyers d'information sur les dispositifs de production d'énergie renouvelable. ▶ Mener une réflexion sur l'éclairage public (recensement et état de vétusté, organisation d'un groupement de commande pour les consommables et mobiliers urbains). ▶ Mener une réflexion sur la gestion des déchets (information du public). ▶ Créer des dispositifs d'information et de communication sur l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leur habitat sur les coûts, les moyens à mettre en œuvre, les subventions, liste des entreprises ... ▶ Mener une campagne de diagnostic énergétique (ex : financer un audit énergétique par thermographie aérienne avec un drone notamment). Il s'agit d'améliorer l'efficacité énergétique et l'ensemble des bâtiments (relevé thermographique en drone, étude de régulation du système de chauffage dans les écoles, ... Ce programme de rénovation thermique (audit dans un premier temps) pourra bénéficier aux bâtiments communautaires et communaux, et par extension de la démarche aux particuliers. ▶ Trouver des dispositifs efficaces d'aide à la pierre pour entretenir le patrimoine bâti. ▶ Le lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) en cours avec des actions à venir : diagnostic préalable, étude pré-opérationnelle et opération proprement dite.
<p>Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage</p>	<p>CC VdS</p>
<p>Partenaires</p>	<p>ADEME – OPAH – organismes de financement</p>

ENJEU II. L'IDENTITE ET L'EQUITE TERRITORIAL

ORIENTATION C. PROPOSER UN TERRITOIRE INNOVANT, PLUS ACCESSIBLE ET MIEUX CONNECTÉ

OBJECTIF N°6 - FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ECOLOGIQUE

Action - II.C.6. Diffuser de l'information pour encourager la transition énergétique et écologique

DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération	OPAH : Audit énergétique : environ 3 € TTC / m ² de surface de plancher	
Date de démarrage escompté	2018 pour l'OPAH	
Durée de l'opération	2 ans	

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION

Indicateurs d'état	Statistiques, nombre de déclaration de travaux, de permis de construire
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions / permanences organisées par an Nombre de diagnostic réalisés (énergétique)
Indicateur d'efficacité	% de ménages ayant fait des travaux après s'être informés auprès de la CC VdS Nombre de logements aidés

Descriptif du projet :

- ▶ Être un interlocuteur auprès de la région « REMI » pour informer des besoins des habitants. Il s'agit de faire remonter des infos/demandes communales au niveau communautaire pour synchronisation des actions afin que la région n'ait qu'un seul interlocuteur.
- ▶ Il pourrait également être mis en place un ramassage local géré par CC VdS (minibus ou taxi) qui emmènerait vers un point central de regroupement.
- ▶ Mettre en place d'un plan de transport permettant à chaque habitant du territoire de pouvoir rejoindre Orléans sur la journée. La fréquence du transport à définir (1 ou 2/semaine ou -).
- ▶ Mener une étude sur l'opportunité de mettre en place un système de transport à la demande ou transport collectif. Le projet consiste à mener une réflexion sur le prix d'usage, les moyens de transport, la mise à disposition, la fréquence, Il s'agit plus particulièrement d'identifier les clientèles cibles, les pratiques de déplacement, les offres de transports existantes et de définir les besoins auxquels le transport à la demande (TAD) doit répondre, les modalités pratiques de fonctionnement du TAD (tarifs, horaires, itinéraires, réservation, etc.), le plan de financement.
- ▶ Envisager la création d'une plateforme de co-voiturage « BlaBlaCom » avec un réseau de chauffeur en mettant à disposition une plateforme internet.
- ▶ La Communauté de Communes du Val de Sully pense à aider financièrement les particuliers à se déplacer par le biais d'une participation aux courses des ambulances ou taxis du secteur. Ces hypothèses seront affirmées ou informés lors de l'étude sur le besoin. Par exemple, il est possible de passer une convention entre les taxis et les communautés de communes afin de gérer un système de transport à la demande par taxis. Les utilisateurs souhaitant recourir à ce mode de transport à la demande paieront l'équivalent d'un ticket de bus, tandis que la collectivité prendra le reste en charge.
- ▶ Mener une étude pour trouver les raisons qui freinent les jeunes à passer le permis de conduire (est-ce l'accessibilité des auto-écoles en milieu rural ou est-ce essentiellement à cause des moyens financiers?).
- ▶ Soutenir les candidats aux permis B (organisation de cession décentralisée de code, ...) en échange de travaux d'intérêt général (TIG).

ENJEU II. L'IDENTITE ET L'EQUITE TERRITORIAL

ORIENTATION C. PROPOSER UN TERRITOIRE INNOVANT, PLUS ACCESSIBLE ET MIEUX CONNECTÉ

OBJECTIF N°7 - RENFORCER ET DÉVELOPPER LES TRANSPORTS

Action - II.C.7. Développer la mobilité sur le territoire

Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage	CC VdS	
Partenaires	Région, transporteurs locaux	
DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération		
Date de démarrage escompté	2018	
Durée de l'opération	2 ans	
INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION		
Indicateurs d'état		
Indicateurs de suivi	Fréquentation annuelle hors transport scolaire	
Indicateur d'efficacité	Nombre de sessions de code organisées	

ENJEU II. L'IDENTITE ET L'EQUITE TERRITORIAL

ORIENTATION C. PROPOSER UN TERRITOIRE INNOVANT, PLUS ACCESSIBLE ET MIEUX CONNECTÉ

OBJECTIF N°8- ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

Action - II.C.8. Recenser l'état du réseau numérique et mobile

Descriptif du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire un diagnostic sur chaque commune et sur la CC VdS (archivages, communication, data, sécurisation, ...). ▶ Cartographier l'état du réseau et recenser les équipements des communes. ▶ Recenser les entreprises en difficulté numériques. ▶ Faire du lobbying au niveau de département (avec les résultats de l'étude). ▶ Mener des actions pilotes notamment lister les solutions qui existent et les bonnes pratiques. ▶ Être un interlocuteur auprès d'Orange. ▶ Mutualiser l'entretien du parc numérique, les prestataires et les protocoles.
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage	
Partenaires	Opérateurs - Département du Loiret – Observatoire France Très Haut Débit – Observatoire sur la couverture mobile (données de l'Agence Nationale des Fréquences) – Loiret Numérique (mise à disposition de bases de données)

DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération		
Date de démarrage escompté	Inconnue	
Durée de l'opération	2 ans	

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION

Indicateurs d'état	
Indicateurs de suivi	
Indicateur d'efficacité	

ENJEU II. L'IDENTITE ET L'EQUITE TERRITORIAL

ORIENTATION C. PROPOSER UN TERRITOIRE INNOVANT, PLUS ACCESSIBLE ET MIEUX CONNECTÉ

OBJECTIF N°9- DIVERSIFIER LE PARC DE LOGEMENT

Action - II.C.g. Encourager et soutenir la production d'un parc de logement diversifié

Descriptif du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Il s'agit d'encourager (co-financement des études ou des travaux) pour la mise en œuvre de projet innovant telle que la mise en place d'une résidence intergénérationnelle, ou une maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie. ▶ Favoriser la mixité sociale (diversité des types d'habitats : individuelle, groupé, intermédiaire, collectif) et fonctionnelle (habitats, services, commerces, équipements, loisirs, ...) en lien avec la politique de ville. Cette action est transversale avec la culture, la formation, la mobilité. ▶ Créer un observatoire signifie mettre en œuvre une méthodologie de recueil de données, de suivi, d'évaluation et de restitution, élaborer sa matérialisation, associer les moyens nécessaires (partenariat, conventions, acquisitions de données...). Utiliser la réalisation du bilan OPAH et le diagnostic pour créer les bases de l'observatoire. 	
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage	CC VdS	
Partenaires	Bailleurs sociaux, Ville de Sully-sur-Loire (volet politique de la ville), promoteurs, aménageurs, ...	
DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération		
Date de démarrage escompté	2018	
Durée de l'opération	En continu	
INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION		
Indicateurs d'état		
Indicateurs de suivi		
Indicateur d'efficacité		

ENJEU II. L'IDENTITE ET L'EQUITE TERRITORIAL

ORIENTATION C. PROPOSER UN TERRITOIRE INNOVANT, PLUS ACCESSIBLE ET MIEUX CONNECTÉ

OBJECTIF N°10- DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE

Action - II.C.10. Prendre conscience des risques

Descriptif du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mener une campagne d'information préventive sur les risques diverses (transport de matière dangereuse, installations classées pour la protection de l'environnement, inondation, aléa retrait gonflement des argiles, sismique, ...). ▶ Mutualiser la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS). ▶ Mettre à jour le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). 	
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage	CC VdS	
Partenaires	Département du Loiret	
DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération		
Date de démarrage escompté	2018	
Durée de l'opération	0 - 2 ans	
INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION		
Indicateurs d'état		
Indicateurs de suivi		
Indicateur d'efficacité		

ENJEU II. L'IDENTITE ET L'EQUITE TERRITORIAL

ORIENTATION D. NOUER DES PARTENARIATS

OBJECTIF N°11- RENFORCER LE LIEN AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Action - II.D.11. Agir auprès des jeunes

Descriptif du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Effectuer un recensement sur les structures à destination des jeunes. ▶ Élaborer un guide de la mise en place d'un conseil municipal ou communautaire des jeunes et leurs confiés des actions. ▶ Soutenir financièrement la création de conseils municipaux ou communautaire des jeunes. ▶ Développer le civisme chez les jeunes et les parents. ▶ Organiser le temps libre des 11-17 ans. ▶ Nouer des partenariats avec les collègues. ▶ Aider les familles via l'aide à la parentalité (réunion d'information, mise en relation avec des organismes, ...). ▶ Développer l'itinérance, la mobilité et la proximité.
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage	CC VdS
Partenaires	Collèges, associations, ...

DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération		
Date de démarrage escompté	2017	
Durée de l'opération	2 ans	

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION

Indicateurs d'état	
Indicateurs de suivi	
Indicateur d'efficacité	

ENJEU III. LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

ORIENTATION E. DIVERSIFIER ET RENOUVELER L'OFFRE DE PROXIMITÉ

OBJECTIF N°12 - MAINTENIR ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE SANTÉ

Action - III.E.12.1. Lutter contre les déserts médicaux

Descriptif du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir les structures existantes en plus du travail sur l'attractivité du territoire. ▶ Envisager une convention avec l'hôpital de Gien pour permettre des permanences de spécialistes. ▶ Faire du lobbying pour qu'une annexe de la faculté de médecine de Tours ouvre à Orléans afin de permettre aux jeunes médecins originaires du territoire de pouvoir rester (évoqué lors du forum de la santé le 28/11/2017).
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage	CC VdS
Partenaires	Pôle d'équilibre territorial et rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne Contrat Local de Santé

DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération		
Date de démarrage escompté	2018	
Durée de l'opération	En continu	

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION

Indicateurs d'état	
Indicateurs de suivi	
Indicateur d'efficacité	

ENJEU III. LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

ORIENTATION E. DIVERSIFIER ET RENOUVELER L'OFFRE DE PROXIMITÉ

OBJECTIF N°12 - MAINTENIR ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE SANTÉ

Action - III.E.12.2. Mener une étude sur le besoin de structures pour les personnes handicapées

Descriptif du projet :	La Communauté de Communes du Val de Sully envisage de mener une étude sur les besoins et sur les structures pour les personnes handicapées. Il s'agit notamment de recenser les acteurs, les structures, les équipements, et les besoins de la population locale.	
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage	CC VdS	
Partenaires		
DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération		
Date de démarrage escompté	Inconnue	
Durée de l'opération	5 ans	
INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION		
Indicateurs d'état		
Indicateurs de suivi		
Indicateur d'efficacité		

ENJEU III. LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

ORIENTATION E. DIVERSIFIER ET RENOUVELER L'OFFRE DE PROXIMITÉ

OBJECTIF N°13 - LUTTER CONTRE LE DEPART DES PERSONNES ÂGÉES

Action - III.E.13. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

Descriptif du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les structures d'accueil résidentiel pour personnes âgées prennent des formes de plus en plus variées pour répondre aux besoins de plus en plus diversifiés de la population : autonomie plus ou moins grande, assistance médicale plus ou moins présente, configuration des locaux plus ou moins accès sur l'habitat collectif ou individuel... Un domaine de réflexion que peut saisir l'EPCI pour participer à une offre adaptée et de qualité sur son territoire : via des études plus fines des besoins ou en étant un acteur de la construction des infrastructures. ▶ Informer les ménages sur la trajectoire résidentielle (les besoins des ménages à tous âges en typologie de logement). ▶ Mener une campagne d'information avec la possibilité de prendre un rendez-vous pour faire un diagnostic « accessibilité ». ▶ Envisager la création d'un fonds d'aide pour la mise aux normes des logements. ▶ Soutenir la création de structure de soutien / solidarité (en plus de l'accueil de jour de l'hôpital de jour de Sully-sur-Loire). 	
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage	CC VdS	
Partenaires	CPAM, mutuelles, assurances	
DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération	Aide par projet dans la limite de x % des travaux et / ou de xxxx €	
Date de démarrage escompté	A engager	
Durée de l'opération	En continu	
INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION		
Indicateurs d'état	Statistiques, nombre de déclaration de travaux, de permis de construire	
Indicateurs de suivi	Nombre de diagnostic réalisés (mobilité)	
Indicateur d'efficacité	Nombre de logements aidés	

ENJEU III. LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

ORIENTATION E. DIVERSIFIER ET RENOUVELER L'OFFRE DE PROXIMITÉ

OBJECTIF N°14 - MAILLER LE TERRITOIRE EN STRUCTURES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Action - III.E.14. Équilibrer géographiquement les structures

Descriptif du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Recenser les équipements présents. ▶ Recenser le besoin annuel (l'intention des ménages pour la rentrée). Ce recensement doit être relié avec les besoins des familles selon leur lieu de domicile et leur lieu de travail) ▶ Définir une politique enfance et jeunesse. ▶ Mailler en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) le territoire. 	
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage	CC VdS	
Partenaires	Services communautaires / Ville de Sully-sur-Loire	
DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération		
Date de démarrage escompté	2017 / 2018	
Durée de l'opération	2 ans	
INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION		
Indicateurs d'état		
Indicateurs de suivi		
Indicateur d'efficacité		

ENJEU III. LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

ORIENTATION E. DIVERSIFIER ET RENOUVELER L'OFFRE DE PROXIMITÉ

OBJECTIF N°15 - DÉVELOPPER LA CULTURE POUR TOUS

Action - III.E.15. Orienter la population vers des loisirs culturels diversifiés

Descriptif du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réflexion sur le maillage de services communautaires tels que les médiathèques, écoles de musiques, ...). ▶ Développer la politique artistique (espace de rencontre, partenariats, ...). ▶ Amener les jeunes à créer leurs propres communications (« le regard des jeunes sur le territoire ») faisant des jeunes des ambassadeurs du territoire et du tourisme. ▶ Développer le télépaiement. 	
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage	CC VdS	
Partenaires	Région, DRAC, centre d'interprétation	
DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Public visé	État d'avancement de l'action	Niveau de maîtrise par la CC du VdS
<input checked="" type="checkbox"/> Habitants de la CC du VdS <input type="checkbox"/> Habitants du bassin de vie <input type="checkbox"/> Autres personnes :	<input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> A engager	<input type="checkbox"/> Financement <input type="checkbox"/> Maîtrise foncière <input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> Maîtrise directe
Estimation du coût de l'opération		
Date de démarrage escompté		
Durée de l'opération	En continu	
INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION – MESURE DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION		
Indicateurs d'état		
Indicateurs de suivi		
Indicateur d'efficacité		

V. CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION DES ACTIONS

Ce tableau regroupe toutes les actions à initier ou mettre en œuvre, à court, moyen ou long terme. Il permet de suivre thématiquement et temporellement l'avancée du projet du territoire.

Enjeux	Orientations	Objectifs	Actions	En cours	Niveau de priorité		
					Court terme	Moyen terme	Long terme
					0-2 ans	3-5 ans	6 ans et +
I. Un enjeu pour la croissance économique	A. Accompagner les acteurs économiques du territoire	1	I.A.1.1. Développer l'alternance et les chantiers-écoles	X	X		
		1	I.A.1.2. Aider les entrepreneurs à s'installer	X	X	X	
		2	I.A.2. Soutenir les circuits courts et le réseau d'acteurs locaux	X	X	X	
		3	I.A.1.3.1. Création de services pour les randonneurs et cyclotouristes		X		
		3	I.A.1.3.2. Offre de service et de réservation		X		
II. Un enjeu pour l'identité et l'équité territoriale	B. Promouvoir l'image du territoire auprès des cibles prioritaires	4	II.B.4. Se donner les moyens de mieux accueillir les touristes	X	X	X	X
		5	II.B.5. Ouvrir le territoire sur l'extérieur	X	X	X	
II. Un enjeu pour l'identité et l'équité territoriale	C. Proposer un territoire innovant, plus accessible et mieux connecté	6	II.C.6. Diffuser de l'information pour encourager la transition énergétique et écologique		X		
		7	II.C.7. Développer la mobilité sur le territoire		X		
		8	II.C.8. Recenser l'état du réseau numérique et mobile		X		
		9	II.C.9. Encourager et soutenir la production d'un parc de logement diversifié	X	X	X	X
		10	II.C.10. Prendre conscience des risques			X	

Enjeux	Orientations	Objectifs	Actions	En cours	Niveau de priorité		
					Court terme	Moyen terme	Long terme
					0-2 ans	3-5 ans	6 ans et +
II. Un enjeu pour l'identité et l'équité territorial	D. Nouer des partenariats	11	II.D.11 Agir auprès des jeunes	X	X		
III. Un enjeu pour la qualité environnementale, urbaine et culturelle	E. Diversifier et renouveler l'offre de proximité	12	II.E.12.1. Lutter contre les déserts médicaux	X	X	X	X
		12	II.E.12.1. Mener une étude sur le besoin de structures pour les personnes handicapées			X	
		13	II.E.13. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées	X	X	X	X
		14	II.E.14. Équilibrer géographiquement les structures	X	X		
		15	II.E.15. Orienter la population vers des loisirs culturels diversifiés	X	X	X	X

VI. LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION

A. POURQUOI ÉVALUER ?

L'évaluation d'un projet de territoire est une étape essentielle qui permet d'inscrire le futur projet dans une dynamique d'amélioration continue. L'évaluation sert à mesurer les effets produits par l'action de la collectivité sur son territoire. La Communauté de Communes du Val de Sully souhaite mettre en place une **évaluation du projet de territoire**, dans le but de :

- ▶ Mesurer (quantifier) ;
- ▶ Comprendre – Alerter ;
- ▶ Redéfinir si besoin le projet...

L'évaluation touche tous les pans du processus d'une politique ou d'un projet. L'outil permet au final, d'évaluer la pertinence, la cohérence, l'organisation, l'efficacité et l'impact d'un projet ou d'une politique.

B. COMMENT ÉVALUER ?

Ne disposant d'aucun cadre réglementaire en matière d'évaluation, **les élus communautaires ont souhaités que le projet de territoire soit évalué chaque année avant le vote du budget.**

Cette évaluation se déroule ainsi :

- ▶ Rédaction d'un document d'analyse par le Bureau Communautaire
- ▶ Avis du Conseil des Maires
- ▶ Avis du Conseil de Développement
- ▶ Délibération de principe du Conseil Communautaire lors du débat d'orientation budgétaire.

Le document d'analyse élaboré par le Bureau Communautaire établit un état d'avancement du plan d'actions et explique le cas échéant les raisons des avances ou des retards pris pour la réalisation des opérations.

Cette évaluation permet d'intégrer des modifications ou des ajouts tous les ans, liés à l'évolution des objectifs opérationnels ou en raison de circonstances particulières (évolution législative par exemple).

Chaque fiche-action retenue intègre un volet d'évaluation qui permet de suivre sa réalisation. Les fiches-actions modifiées au moment de l'évaluation annuelle sont annexées au tableau de synthèse de recensement des actions.

C. DES EXEMPLES D'OUTILS D'ÉVALUATION

Il existe plusieurs types d'outils : quantitatifs et qualitatifs. Les outils que la collectivité peut mettre en œuvre sont (liste non exhaustive) :

- ▶ Des enquêtes, entretiens, retour d'expérience, ... ;
- ▶ Le suivi d'un tableau de bord (moyens techniques, financiers, temps nécessaires, ...) ;
- ▶ Le suivi des indicateurs d'état, de suivi et d'efficacité ;
- ▶ L'évaluation peut se faire grâce à une grille de questionnement au regard du développement durable.

La grille de questionnement est un moyen de vérification en amont de tout projet, pour voir si le maître d'ouvrage a bien pris en compte les critères du développement durable dans son nouveau projet. Une proposition de grille figure ci-après :

<i>Les questions évaluatives</i>	Elle améliore la situation	Elle est neutre	Elle va à l'encontre de la stratégie	Non pertinent
1. L'action facilite-t-elle la création d'emplois ?				
2. L'action incite-elle à la diversification de l'économie ?				
3. L'action favorise-t-elle la mixité sociale et fonctionnelle ?				
4. L'action contribue-t-elle à diminuer les émissions de gaz à effet de serre ?				
5. L'action permet-elle une réduction des consommations énergétiques ?				
6. L'action contribue-t-elle à la préservation des ressources naturelles et des paysages ?				
7. L'action permet-elle une baisse des déchets et des nuisances ?				
8. L'action permet-elle de réduire les risques ?				
9. L'action permet-elle de résorber les inégalités ? la pauvreté ? l'exclusion ?				
10. L'action favorise-t-elle l'épanouissement de toutes les populations ?				
11. L'action favorise-t-elle l'ouverture et l'échange ?				
12. A compléter si besoin				

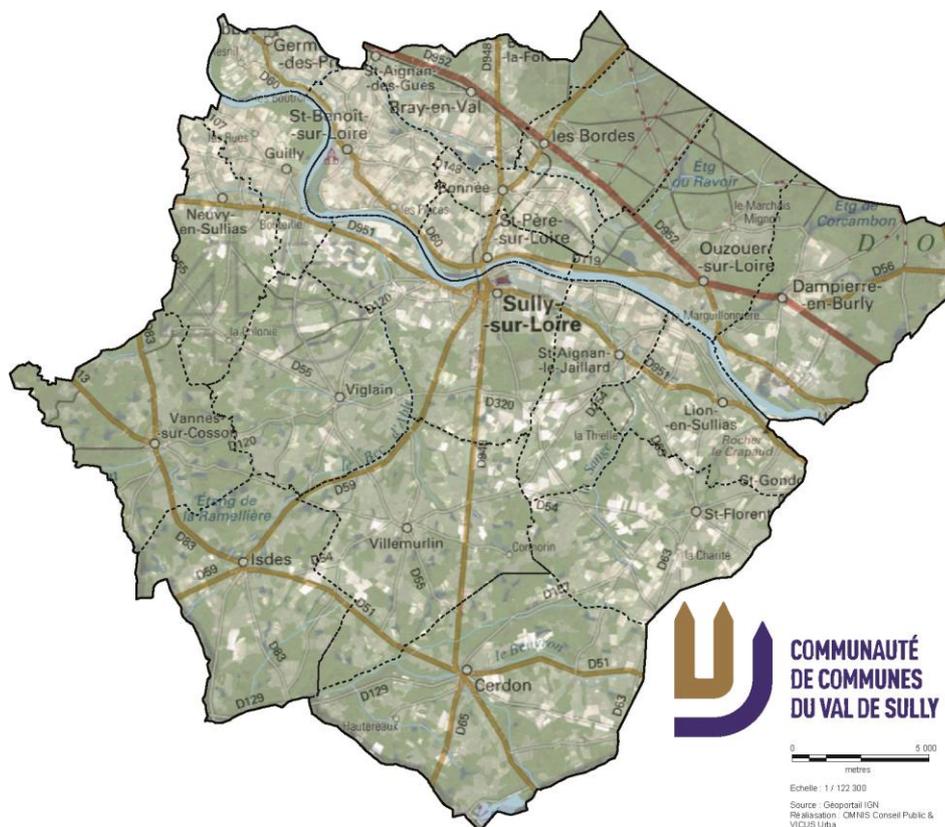
VII. CONCLUSION

La construction du projet de territoire s'achève, et laisse place à la mise en œuvre du plan d'actions, sur la base d'un échéancier établi par la Communauté de Communes du Val de Sully. Cette mise en œuvre s'accompagne d'un programme de suivi et d'évaluation, qu'il faudra instaurer dès le lancement.

Si le projet de territoire est adapté au contexte d'aujourd'hui, il devra s'adapter en permanence aux aléas locaux et globaux, en particulier aux nouvelles réglementations et recettes budgétaires.

L'enjeu de la Communauté de Communes du Val de Sully est donc à la fois, **de garder le cap fixé par sa stratégie, pour répondre aux enjeux du territoire, mais aussi de rester à l'écoute des évolutions réglementaires et sociétales.**

C'est à ce stade que s'achève le travail de réflexion pour élaborer du projet de territoire et **commence sa traduction opérationnelle pour donner vie à ce document stratégique** pour la Communauté de Communes.



Communauté de communes du Val de Sully

28 route des Bordes

45 460 Bonnée

VIII. AMANDEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE AU 1^{ER} JUILLET 2019

A l'approche de la fin du mandat communautaire des élus, il est apparu nécessaire de faire un point sur le projet de territoire travaillé entre avril et décembre 2017. Depuis cette date, plusieurs projets se sont amorcés ou concrétisés par le travail des commissions et des agents communautaires.

A. Un bilan de l'action publique nécessaire

Afin de présenter les choix des élus concernant le projet de territoire, validé en décembre 2017 mais aussi les ajustements intervenus depuis, un bilan est nécessaire. Nous nous sommes aperçus également que le bilan entre la naissance de la Communauté de Communes du Val de Sully et le commencement du projet de territoire en avril 2017 était manquant. Les actions engagées entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2019 sont les suivantes (liste non exhaustive) :

Thèmes	Action	Date
Le développement économique	Création d'un chantier-école	2019
	Envisager l'embauche d'un développeur économique	2019
Le tourisme	Envisager de remettre en état les structures de voies douces (une partie de l'itinéraire du GR3) dans le cadre d'une convention avec les services de Loire et ADS (entreprise d'insertion)	
	Recenser les sentiers de randonnées.	2019
	Aménagement du pont SNCF de Sully-sur-Loire	2020
	Créer du lien entre les différentes propositions touristiques, en mettant en place une plateforme qui relie tous les sites touristiques, d'hébergement et de restauration de type « place de marché ».	
La mobilité		
La culture	L'ouverture du centre d'interprétation de Saint-Benoit-sur-Loire	Eté 2019

Thèmes	Action	Date
La jeunesse		
L'action sociale		
Le numérique		
La culture		
La communication		

B. Une stratégie de développement affiné

Les élus en collaboration avec le Conseil de Développement ont souhaité après une bonne année de mise en œuvre du projet de territoire recentrer la stratégie de développement sur les compétences et sur les leviers d'actions propres à la Communauté de Communes (actions directes ou soutiens aux communes). C'est pourquoi, il est aujourd'hui essentiel de modifier la stratégie de développement. Malgré tous les trois grands enjeux pour le territoire demeurent :

- ▶ Un enjeu pour la croissance économique ;
- ▶ Un enjeu pour l'identité et l'équité territorial ;
- ▶ Un enjeu pour la qualité du cadre de vie.

Par conséquent, les objectifs et les fiches actions où la Communauté de Communes est un simple moteur d'action du type « faire du lobbying auprès de la Région » sont écartés au profit d'actions plus concrètes pour le territoire.

Lors de la réunion du 12 juin 2019, il a aussi été question de refondre les objectifs avec le champ de compétence de la Communauté de Communes (le projet de territoire sera ultérieurement réécrit sous cette configuration). Il a été relevé, par exemple que le volet culturel est « dilué » dans le projet de territoire.

C. Quels sont les priorités sur les actions à mener avant mars 2020 ?

Thèmes	Action à mener	Echelle de priorité avant mars 2020		
Le développement économique	Création d'un club d'entreprises			
	Faire des aménagements au sein des ZAE et créer une offre de services			
Le tourisme	Réflexion sur la transversale Les Bordes / Sully / Etang du Puits dans une logique de boucles à vélo			
	Améliorer les prestations « hors des murs » de la ComCom ou des OT			
	Communication auprès des autocaristes et plus généralement vers le tourisme de groupe			
	Mise en place d'outils numériques sur la promotion du territoire			
La mobilité	Organisation de navette			
	Réflexion sur l'adhésion à Rezipouce			
	Réflexion sur l'itinérance des services (ex : bus)			
	Mise en place d'un service de prêt de véhicule électrique			
La jeunesse	Développer la promotion intercommunale (54 RDV en 2019)			
	Ouverture ALSH le mercredi à Sully-sur-Loire et Neuvy-en-Sullias			
	Ouverture du multi-accueil à Ouzouer-sur-Loire			
L'action sociale	Travailler sur le projet maison pour tous			
	Maillage intercommunal			
Le numérique	Mise en place de la télémédecine			
	Mise en place de la Gestion de la Relation Citoyen (GRC) - réaliser les démarches administratives en ligne			
La culture	Classement de l'école de musique en conservatoire (label)			
	Travailler sur le projet de classement « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » (mise en place du comité de coordination)			
	Transformer le cinéma de Sully en centre culturel			
	Travailler sur l'évènementiel, la programmation avec le réseau de médiathèques			
La communication	Travailler sur « comment la ComCom peut-il faire la promotion du territoire ? »			
	Préparer la formation du prochain conseil communautaire (fonctionnement, répartition des compétences commune / EPCI, ...)			
L'environnement	Suivre l'élaboration du PCET (être moteur dans le programme d'action			
	...			

IX. ANNEXE – CARNET DE BORD DU 1^{ER} JANVIER 2019

Vous trouverez ci-dessous la présentation du carnet de bord. Les **lignes en vert** sont soit des propositions faites aux élus (en instance de réflexion) soit des actions à ajouter au projet de territoire.

OBJECTIF N°1 - RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION						
Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus	
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020		
Développer l'alternance et les chantiers-écoles	Étude et / ou une enquête sur les besoins des entreprises	■			Contacts avec les entreprises lors des RDV de l'emploi + Mission confiée au chargé du développement économique + partenariat avec le Mouvement des Entreprises du Pays Giennois (MEPAG) et Loiret Orléans Eco	
	Création d'un chantier-école	■			1 chantier école réalisé (domaine du nucléaire) 1 chantier école en cours (domaine du nucléaire) 1 chantier école ? (3 ^{ème} M. AUGER)	
	Créer et animer un groupement d'entreprises du territoire CC VdS (« équivalent au MEPAG »)					

OBJECTIF N°1 - RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Aider les entrepreneurs à s'installer	Créer des espaces de rencontre de type coworking ou pépinière d'entreprises.				Mener un partenariat avec Loiret Orléans Eco pour faire l'étude de faisabilité et mise à disposition de 2 espaces lors des travaux d'agrandissement du siège
	Création d'une politique d'urbanisme commerciale.			X	S'appuyer sur le SCoT + oraliser une séance d'information sur l'urbanisme commercial et définir les objectifs mise en place d'un groupe de travail avec l'urbanisme de la CC VdS
	Aide financière ou matérielle des entreprises et artisans à s'installer				Modalités du règlement à faire évoluer en fonction d'objectifs définis par la CC VAL DE SULLY + Créer un catalogue des aides possibles de type plaquette pour les entrepreneurs (en cours de réalisation)
	Envisager l'embauche d'un développeur économique.				Pérenniser le poste + évolution des missions confiées le cas échéant
	Mise en œuvre d'une stratégie foncière et immobilière				Les élus doivent se pencher sur la question du droit de préemption commercial (art L 214-1 CU) – afin de remettre sur le marché aux conditions du marché + Sauvegarder dans certains cas les linéaires commerciales en rez-de-chaussée dans les PLU (art. L 151-16 CU)
	En régulant les taxes fiscales				Ajuster si besoin est le niveau de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) pour être plus attractif
Aider les industries en place	Créer un fond de soutien avec la région à destination des industries				
Initier des actions en faveur du recrutement et de la formation	Création d'un groupement pour le territoire d'industrie avec des représentants du territoire				

OBJECTIF N°2 - SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Soutenir les circuits courts et le réseau d'acteurs locaux	Soutenir le commerce local de proximité notamment par la création de l'union commerciale (en cours avec l'association des commerçants, ...).				Subvention de fonctionnement versée à l'association CAP VAL DE SULLY (association intercommunale de commerçants) + Etude CCI « portrait du commerce local » mise à jour prévue en 10/2018 + Étude sur l'attractivité commerciale avec le cabinet Lestoux-associés (diag réalisé en 09/2018) – création du comité du commerce et premier plan d'action mis en place)
	Soutenir la création de points de vente fixes (ex : halle des petits producteurs, échoppe dans les offices de tourisme) ou itinérants faisant la promotion des produits du territoire.				Projet d'un point de vente collectif soutenu par la chambre d'agriculture, non abouti, pour cause de manque d'engagement des agriculteurs dans la démarche.
	Engager des actions avec les bailleurs commerciaux.				X Créer un lien avec les bailleurs privés pour engager des négociations
	Inciter les collectivités territoriales à se fournir en circuit court.				Utiliser la restauration collective comme levier ; Action en cours de réalisation via les PETR pour la restauration collective
	Mettre en place une animation commerciale en lien avec le tourisme				Mettre un coup de projecteur sur les commerçants (ex : organiser ou accompagner des événements de type féeries de Noël, festivals, mis en place de chèques cadeau, ...). La création d'une vitrine numérique et/ou d'un marketplace (www.jachetedanslevaldesully.fr → chacun a accès à son espace – CCI 45 ?)
	Aider les commerçants et les artisans				Mettre en place d'aides aux TPE
Redynamiser les parcs d'activités existants	Réunir les conditions pour un transfert des zones d'activités (conventions, ...)				
	Dynamisation des zones d'activités				Investir dans la construction de locaux à louer sur du foncier disponible ; Mise en place d'une signalétique personnalisée sur les ZA ; Remettre en état les voiries et trottoirs ; création de la ZA des Ajeunières de 1,1 ha (commune ?)

OBJECTIF N°3 - DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Création de services pour les randonneurs et cyclotouristes	Créer et soutenir la création d'espaces conviviaux autour de la Loire à vélo				En cours avec la commune de Germigny (aménagement d'un bâtiment communal en « consigne » à vélo) + Réflexion sur Sully, dans le local « Antenne Emploi » qui sera prochainement libéré + St-Benoît
	Proposer en complément des parkings pour les vélos sur les principaux sites touristiques				Réflexion sur St-Florent, St-Aignan, Lion en Sullias, Cerdon en partenariat avec les commerces
	Encourager des boucles à partir des itinéraires de la Loire à vélo (de la Forêt d'Orléans à la Sologne).				Réunion en 11/2018 avec différents services (projet d'ouverture des boucles Guilly et Ouzouer-sur-Loire) + Acquisition d'un triporteur pour aller au-devant des vélos Loire à vélos
	Envisager de remettre en état les structures de voies douces (une partie de l'itinéraire du GR3).				Financement à la charge de la CC VAL DE SULLY, dans le cadre d'une convention avec les services de Loire et ADS (entreprise d'insertion)
	Recenser les sentiers de randonnées.				Vérifier que l'ensemble des randonnées soit visible sur www.loiretalades.fr avec la trace .gpx (norme des randonneurs)
	Aménagement du pont SNCF de Sully-sur-Loire				Cofinancement de la CC VdS (20%) avec le département (80%) + Aménagement de la voie ferrée (réutilisation du ballaste)
	Baliser l'offre touristique (ex : créer des supports de publicité pour l'OT et donc le territoire, faire une charte graphique avec des pictogrammes ou une signalétique reconnaissable)				Point info mobile dans un véhicule (ex : étang du Puits) Idée : créer des autocollants à destination des professionnels du tourisme (+ de Richesses dans le Val de Sully » ; + de Repos ; + de Saveurs avec les coordonnées de l'OT ou un QR code) pour promouvoir le territoire.

OBJECTIF N°3 - DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Offre de service et de réservation	Créer du lien entre les différentes propositions touristiques, en mettant en place une plateforme qui relie tous les sites touristiques, d'hébergement et de restauration de type « place de marché ».				L'office de tourisme intercommunal est en train de refondre ses 2 anciens sites internet pour n'en créer qu'un et en profiter pour créer la place de marché. L'OT propose des offres de services « packages » en vente via l'agence de développement et de réservation touristique du Loiret
	Créer des supports de recommandation « savez-vous que ... ? » avec un programme de fidélisation « d'autres personnes ont pris ce produit ».				Action réalisée en partie sur le site internet et avec le blog « on a testé pour vous »
	Favoriser l'installation d'un hôtel permettant d'accueillir un groupe d'au moins un bus de 50 personnes (se rapprocher de grands groupes hôteliers).				Une étude menée a conclu aux perceptives peu encourageantes du fait d'un taux de remplissage annuel estimé à 57%. Mettre en évidence un besoin d'hébergement de type très haut de gamme, ou de type « insolite »
	Encourager le développement d'une offre touristique haut de gamme.				X « On laisse murir les projets (accompagnement) ».
	Créer une vitrine numérique				En faisant à minima un annuaire et une cartographie tenu à jour des commerçants (entreprises au sens large) et des équipements + Pourquoi pas une visite virtuelle dans la ville : un drone prend des photos et les commerçants / équipements sont localisés – cf. http://www.vir360.fr/brienne-360/visite-virtuelle.html

OBJECTIF N°4 - MIEUX ACCUEILLIR LES TOURISTES

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Se donner les moyens de mieux accueillir les touristes	Organiser des formations pour les prestataires de tourisme				Proposer des formations en anglais et en accueil de la clientèle. La région propose des formations régulièrement : des ateliers sont organisés avec les prestataires en 2019 « développer le numérique ».
	Compléter la signalétique pour entretenir l'effet « circuit » y compris sur l'autoroute, y compris à destination des touristes internationales (langues étrangères)				Favoriser la promotion du territoire. L'ADRT propose des partenariats pour faire la promotion des films
	Augmenter les supports de communications et renforcer l'identité communautaire				
	Promouvoir le tourisme industriel				Augmenter les prises de contact et développer des circuits
	Développer et promouvoir des rendez-vous touristiques ou culturels récurrents				Organisation des journées du patrimoine – « Les Arts de la Rue » festival en 2019 – Organisation de « Cheminades » randonnée à thème (miel, ferme bio, école buissonnière, ...)
	Soutenir le développement du Golf et soutenir la diversification de ses activités.				
	Envisager le développement d'un service de location de vélos à assistance électrique à des points stratégiques (OT, monuments, ...)				L'idée est d'acheter quelques VAE et de les mettre en location (essai) → autre idée : les canoé-kayak C'est en cours avec un local à Sully via un prestataire privé pour une mise en œuvre au printemps 2020

OBJECTIF N°5 – PARTICIPER A LA VIE SOCIALE DE LA POPULATION LOCALE

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Ouvrir le territoire sur l'extérieur	Organiser un festival moteur réparti sur le territoire intercommunal.				Organisation d'un festival « Les Arts de la Rue » en 2020/2021, en itinérance
	Créer un évènementiel varié (sportif, culturel, touristique, ...).				La programmation 2019 est en cours – action à poursuivre
	Éditer des sets de table pour les restaurants (information).			X	Les élus sont partagés, certains pensent que ce n'est pas à la CC VdS de la faire et pensent que son rôle est plus de réaliser une carte où sont localisés les équipements et services (diffuser aux prestataires, office de tourisme, ...).
	Présenter la candidature au label Pays d'Arts et d'Histoire				
	Informers sur les lieux de tourisme vert.				Création d'un dépliant, le dépliant « +de nature » arrivera pour la saison 2020. Les travaux de liaison du pont SNCF, la recherche d'une boucle de liaison des Bordes à l'Étang du Puits
	Mettre en lumière l'étang du Puits.				Point d'accueil mobile de l'office de tourisme pendant la période estivale
	Développer le projet de « maison pour tous » (centre social)				<p>BATIMENT ACQUIS PAR LA CC VAL DE SULLY, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunir les institutions sociales qui ont déjà des permanences (CARSAT, CAF, mission locale, pôle emploi, droits des femmes ...) • Installer et développer les services de la CC VAL DE SULLY, déjà existants : Antenne Emploi, animation jeunesse, point d'information jeunesse, relais petite enfance, accompagnement aux démarches administratives • Animer la vie sociale du territoire • Organiser l'accès aux services (proximité – mobilité)

OBJECTIF N°6 - FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Diffuser de l'information pour encourager la transition énergétique et écologique	Créer les outils de communication à destination des habitants du territoire. Entretien et renouveler cette communication en variant les thématiques et lui adjoindre une assistance, un conseil, identifié sur le territoire.				Permanence d'une personne de l'ADIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) 1 fois par mois en itinérance sur le territoire.
	Mener une réflexion sur l'éclairage public (recensement et état de vétusté, organisation d'un groupement de commandes pour les consommables et mobiliers urbains).				Il est envisagé de faire un groupement de commande pour acheter en groupe des ampoules LED.
	Créer des dispositifs d'information et de communication sur l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leur habitat sur les coûts, les moyens à mettre en œuvre, les subventions, liste des entreprises ...				Création d'une OPAH et permanence de l'ADIL
	Mener une campagne de diagnostic énergétique.				Envisager la réalisation d'audit énergétique pour les bâtiments publics ?
	Trouver des dispositifs efficaces d'aide à la pierre pour entretenir le patrimoine bâti.				→ OPAH en cours, il existe aussi le programme « Habiter mieux Sérénité » sous condition de revenus
	Le lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) avec des actions à venir : diagnostic préalable, étude pré-opérationnelle et opération proprement dite.				Les thèmes retenus sont : la résorption de l'habitat indigne, la réduction de la consommation d'énergies, l'accessibilité et le maintien à domicile, la réduction des logements vacants.

OBJECTIF N°7 - RENFORCER ET DÉVELOPPER LES TRANSPORTS

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Développer la mobilité sur le territoire	Être un interlocuteur auprès de la région « REMI » pour informer des besoins des habitants.				Il s'agit de faire remonter des infos/demandes communales au niveau communautaire pour synchronisation des actions afin que la région n'ait qu'un seul interlocuteur → Augmenter les prises de contact
	Il pourrait également être mis en place un ramassage local géré par CC VdS				Mise en place à titre expérimental d'une « navette » sur 4 circuits (desserte régulière des communes une fois par semaine + 1 lundi et 1 samedi par mois) – destination la ville centre → Phase expérimentale fin juin à fin août.
	Mettre en place d'un plan de transport permettant à chaque habitant du territoire de pouvoir rejoindre Orléans sur la journée.				En lien avec la navette
	Mener une étude sur l'opportunité de mettre en place un système de transport à la demande ou transport collectif.		X		L'étude sera menée auprès des usagers et des habitants pendant la phase expérimentale de la navette
	Envisager la création d'une plateforme de covoiturage « BlaBlaCom		X		Réflexion en cours pour l'adhésion au dispositif « Rezipouce »
	Aide à l'insertion professionnelle aux demandeurs d'emploi, par le prêt de véhicules, sur prescriptions des partenaires (antenne emploi, mission locale, pôle emploi, département, CCAS ...) → Action politique de la ville		X		En cours de réalisation (mise en place du règlement)
	Développer le réseau de bornes de recharge pour véhicule électrique				Plusieurs bornes existent sur le territoire existant à Dampierre-en-Burly, Villemurlin, Sully-sur-Loire, Bonnée (siège CC VdS) et d'autres sont en projet, notamment à la maison pour tous.
	Mener une étude pour trouver les raisons qui freinent les jeunes à passer le permis de conduire				Dans le cadre du contrat de ville et de Pôle emploi, des aides sont disponibles. Ce projet est un corolaire du projet maison pour tous.
	Faire un état des lieux dans les entreprises en ce qui concerne les moyens de transport mis à disposition des employés pour se rendre au travail				Les PDE obligatoire pour toute entreprise de plus de 100 travailleurs sur un même site

Les élus souhaitent regrouper l'objectif « Renforcer et développer les transports » avec « Participer à la vie sociale de la population locale

OBJECTIF N°8- ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Recenser l'état du réseau numérique et mobile	Faire un diagnostic sur chaque commune et sur la CC VdS (archivages, communication, data, sécurisation, ...).	■			Réflexion sur la Gestion de la Relation Citoyen (GRC) qui va s'imposer aux collectivités. Il est envisagé d'héberger une série de formulaire cerfa en ligne pour faciliter les démarches.
	Cartographier l'état du réseau et recenser les équipements des communes.			■	
	Recenser les entreprises en difficulté numériques.	■			Etude à mener via l'embauche d'une personne à 100%
	Mener des actions pilotes notamment lister les solutions qui existent et les bonnes pratiques.				Envisager le déploiement de bornes Wi-Fi proche des aires de camping-cars et des sites touristiques, stand de gonflage et recharge électrique autour de la Loire à vélo, ...
	Mutualiser l'entretien du parc numérique, les prestataires et les protocoles.				

OBJECTIF N°9- DIVERSIFIER LE PARC DE LOGEMENT

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Encourager et soutenir la production d'un parc de logement diversifié	Il s'agit d'encourager la mise en œuvre de projet innovant telle que la mise en place d'une résidence intergénérationnelle, ou une maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie.				En cours à Ouzouer-sur-Loire (projet communal)
	Favoriser la mixité sociale en lien avec la politique de ville.				Mise en place de la convention CIL (commission intercommunale du logement) Ecriture en cours du projet de CIA (convention intercommunale d'attribution)
	Créer un observatoire signifie mettre en œuvre une méthodologie de recueil de données, de suivi, d'évaluation et de restitution, élaborer sa matérialisation, associer les moyens nécessaires. Utiliser la réalisation du bilan OPAH et le diagnostic pour créer les bases de l'observatoire.				Le CAUE essaye de comprendre la vacance des logements (qui ? comment ? pourquoi ?). Il y a également la convention intercommunale du logement (dispositif de la loi ALUR) qui impose aux EPCI de statuer au niveau de l'intercommunalité sur l'articulation des logements sociaux et l'équilibre des attributions en dehors du quartier prioritaire.

OBJECTIF N°10- DÉVELOPPER LA PREVENTION ~~CULTURE~~ DU RISQUE

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Prendre conscience des risques	Elaborer le Plan Climat Energie Territorial (PCET) avec le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne				
	Mutualiser le matériel dans une démarche intercommunale en cas d'évènement exceptionnel (ex : groupe électrogène, faire un recensement pour savoir qui a quoi ?)				
	Encourager le dévouement via des campagne de recrutement de sapeurs-pompiers (la citoyenneté sera encouragée via la maison pour tous, le relais peut être fait aux chefs d'entreprises et aux collègues)				
	Tester la réactivité du dispositif « Plan Commune de Sauvegarde » du ressort des communes				
	Réaliser un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)				En lien avec le service communication
	Accompagner les communes dans la démarche « zéro phyto » (outils, usages, formations, ...)				

OBJECTIF N°11- RENFORCER LE LIEN AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Agir auprès des jeunes	Effectuer un recensement sur les structures à destination des jeunes (Liste des locaux répertoriés par les Direction Départementale de la Cohésion Sociale).				
	Développer le civisme chez les jeunes et les parents.				Le projet éducatif (citoyenneté) est affiché dans tous les projets communautaires à destination des jeunes + initiative jeune à la maison pour tous avec le point d'information jeunesse [PASEJ]
	Organiser le temps libre des 11-17 ans.				L'animation jeunesse propose des activités le mercredi, samedi et durant les vacances scolaires + L'équipe d'animation intervient sur tout le territoire.
	Nouer des partenariats avec les collègues.				Continuer les temps d'animation lors des interclasses du midi dans les collèges (par les animatrices communautaires) + Organisation de semaines de révisions ludiques « Prépare ta rentrée » encadrées par professeur et animateur lors des vacances
	Aider les familles via l'aide à la parentalité (réunion d'information, mise en relation avec des organismes, ...).				Rendre plus régulier le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) + Relais Petite Enfance existant avec un rôle d'orientation des familles + Augmenter les actions à destination des parents : café-débats sur les écrans, goûter-parents...
	Développer l'itinérance, la mobilité et la proximité.				Montée en puissance du service animation jeunesse sur l'ensemble du territoire + Itinérance du service relais petite enfance+ Maillage des ALSH finalisé avec l'ouverture d'un ALSH à Neuvy en Sullias (mercredi et vacance) + Mise en place de l'ALSH les mercredis à Sully

OBJECTIF N°12 -MAINTENIR ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE SANTÉ

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Lutter contre les déserts médicaux	Envisager une convention avec l'hôpital de Gien pour permettre des permanences de spécialistes.				Implanter 1 ou 2 points de téléconsultation (après 2020 avec le développement du numérique)
	Déploiement du contrat local de santé				Le contrat est très axé sur la prévention, l'hygiène de vie (ce n'est pas la médication des territoires)
 Action à ajouter ?				
Mener une étude sur le besoin de structures pour les personnes handicapées	Faire une étude sur les besoins et sur les structures pour les personnes handicapées. Il s'agit notamment de recenser les acteurs, les structures, les équipements, et les besoins de la population locale.			X	Une structure est en cours de réflexion dans le Giennois avec Adapei
	Réalisation des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics				
	Mise en place de la plateforme ACCEO (Transcription Instantanée de la Parole (TIP), en visio-interprétation Langue des Signes Française (LSF) ou en visio-codage Langue française Parlée Complétée (LPC).				

OBJECTIF N°13 - LUTTER CONTRE LE DÉPART DES PERSONNES ÂGÉES

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées	Mener une campagne d'information avec la possibilité de prendre un rendez-vous pour faire un diagnostic « accessibilité ».				En cours avec l'OPAH
	Envisager la création d'un fonds d'aide pour la mise aux normes des logements.				En cours avec l'OPAH
	Aider financièrement les associations qui œuvrent pour les personnes âgées				Le rôle de la CC VdS se cantonne à aider financièrement les associations qui œuvrent pour le maintien à domicile des personnes âgées. La livraison de repas à domicile se fait par conventionnement avec l'hôpital de Sully.

OBJECTIF N°14 - MAILLER LE TERRITOIRE EN STRUCTURES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Équilibrer géographiquement les structures	Définir une politique enfance et jeunesse communautaire de qualité.				Travail régulier de la Commission Enfance communautaire (tous les 2 mois) Elaboration d'un projet éducatif Enfance / Jeunesse Evaluation continue de la qualité des Projets pédagogiques des structures Elaboration d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT) et d'un plan mercredi pour 2019
	Mailler en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et structures petite enfance (Multi-accueil de 0 à 3 ans) le territoire.				Ouverture de nouveaux accueils de loisirs à Neuvy-en-Sullias et à Sully-sur-Loire le mercredi toute la journée dès la rentrée 2018 Construction d'un multi accueil pour les enfants de 0 à 3 ans à Ouzouer-sur-Loire en 2019
	Aider les communes dans leurs propres développement				Supporter les actions sportives et de loisirs

OBJECTIF N°15 - DÉVELOPPER LA CULTURE POUR TOUS

Objectif de l'action	Actions envisagés	Etat d'avancement			Solutions retenus
		Réalisé ou en cours	Avant mars 2020	Après 2020	
Orienter la population vers des loisirs culturels diversifiés	Création d'un centre d'interprétation avec une animation culturelle				« Doté d'un belvédère sur le chevet roman, le centre proposera un parcours interactif et des expositions temporaires pour comprendre l'histoire et l'architecture du monument. Il proposera toute l'année visites guidées, ateliers et animations autour du patrimoine. »
	Réflexion sur le maillage de services communautaires tels que les médiathèques, écoles de musiques, ...).				Transformer l'école de musique en conservatoire (label)
	Développer la politique artistique (espace de rencontre, partenariats, ...).				Signature du Plan d'Accompagnement Culturel Territorial avec la région en 09/2018 → pas le bon terme (pas d'info – à retravailler)
	Amener les jeunes à créer leurs propres communications (« le regard des jeunes sur le territoire ») faisant des jeunes des ambassadeurs du territoire et du tourisme.				Via l'objectif éducatif de la maison pour tous « valorisation du territoire »
	Développer le télépaiement.				GRC à venir
	Associer les jeunes à la programmation				